



Vers une européanisation de la défense: l'exemple de l'armée française

Marion DECANTER

Mémoire de 4e année

L'Europe autrement

Sous la direction de : Romain Pasquier

2009 - 2010

AVERTISSEMENT

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un apprentissage de la recherche. Il est donc nécessairement inabouti et présente des imperfections et des insuffisances. L'IEP n'entend donner aucune approbation aux informations et aux analyses contenues dans ce mémoire. Elles doivent être considérées comme relevant de la seule responsabilité de l'auteur.

Remerciements

Ce travail de recherche n'aurait jamais pu voir le jour sans l'aide précieuse de mon directeur de mémoire, Romain Pasquier; mais aussi celle de Jean-François Polo, en tant que responsable du séminaire. Pour cette aide, je les remercie.

Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de m'ouvrir les portes du milieu militaire, qui m'ont reçue et ont répondu à mes questions.

Enfin, je remercie ma famille et mes amis pour leur soutien inconditionnel et les conseils qu'ils m'ont donnés.

Sommaire

Liste des sigles et abréviations.....	6
Introduction.....	8
Partie 1: Les transformations de l'armée française dans le nouveau contexte des années 90: vers une Europe de la Défense.....	21
I. Un changement de rhétorique tourné vers l'Europe.....	22
A. Une distorsion entre les discours tenus sur la PESD et la représentation que s'en fait l'armée française:.....	22
1. Une réelle rhétorique européenne face à des comportements et des habitudes encore très nationaux.....	22
2. La projection de la France dans le projet global européen.....	24
B. L'ambition de la PESD en décalage avec la réalité empirique de l'armée française?	26
1. Une volonté en matière capacitaire ambitieuse.....	27
2. Mais des capacités militaires réelles trop limitées.....	28
C. La difficulté de légitimer la politique européenne de défense:.....	30
1. Le problème entre la PESD et les parlements nationaux:.....	30
2. Le peu de contrôle parlementaire de la PESD au niveau européen:.....	33
II. L'eupéanisation: un axe majeur des réformes de l'armée française.....	35
A. « Une eupéanisation sans l'UE » (Bastien Irondelle).....	35
1. Eupéanisation et politique militaire: deux idées à concilier.....	35
2. La tendance réelle de l'eupéanisation de la politique militaire française.....	38
B. Les mécanismes d'eupéanisation en œuvre dans la défense française.....	40
1. Une eupéanisation des élites militaires via l'apprentissage et la socialisation à l'Europe.....	40
2. Les médiations institutionnelles et les pressions indirectes à l'eupéanisation	42
Partie 2: L'eupéanisation de l'armée française: un processus d'ajustement cognitif et pratique dans le cadre de l'Europe de la Défense.....	44
I. Quelle influence sur les transformations de l'armée française.....	44
A. Une influence otanienne majeure.....	44
1. Entre clash et innovation: de la politique otanienne de De Gaulle à VGE.....	45
2. Construire une coalition pour le changement: de Mitterrand à Chirac (puis Sarkozy)	47
B- Mais une prise d'importance des logiques cognitives européennes dans un contexte de convergence des politiques de défense.....	49
1. La convergence en Europe: un processus déterminé par l'UE?	49
2. La convergence des politiques de défense à la lumière de l'eupéanisation.....	51
II. L'objectif d'eupéanisation des cultures militaires.....	53
A. De l'identité nationale au sentiment d'appartenance européenne.....	53
1. Les éléments de convergence des identités militaires: nationalisme, patriotisme, ou eupéanisation?	54
2. Une eupéanisation horizontale: le rôle des coopérations multinationales.....	56
B. Un nécessaire renforcement de la coopération militaire européenne.....	57
1. La multinationalité: un laboratoire des mécanismes d'eupéanisation de la défense	57
2. Vers l'émergence d'une culture stratégique européenne civilo-militaire?	59

Partie 3: La création d'un « Erasmus militaire »: vers une armée européenne?.....	61
I. Historique et présentation de l'initiative.....	61
A. Le programme Erasmus comme source d'inspiration.....	61
1. L'émergence du projet.....	61
2. Une référence à l'une des réalisations les plus visibles de l'UE.....	62
B. Des besoins spécifiques en matière de formation militaire initiale.....	64
1. Des échanges déjà existants.....	64
2. Mais des besoins spécifiques auxquels il faut remédier.....	65
II. La contribution du CESD et l'avenir du projet.....	66
A. Le rôle du CESD: le constat de la nécessité pour le Collège de disposer de moyens supplémentaires.....	66
1. Le rôle dévolu au CESD dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative inspirée d'Erasmus.....	66
2. Un besoin de moyens supplémentaires pour une meilleure structuration du réseau.....	67
B. Quel avenir pour cette initiative?.....	68
1. Les prochains développements.....	68
2. Des questions en suspend.....	70
3. Les obstacles à prévoir (comparaison avec l'Erasmus civil).....	71
Conclusion.....	73
Bibliographie.....	75
Annexes.....	79
I. Liste des entretiens effectués.....	79

Liste des sigles et abréviations

CEG: *capability exception gap*

CESD: Collège européen de sécurité et de défense

DAS: Direction des Affaires Stratégiques

ECTS: *European Credit Transfert System*

EMA: État-major des Armées

EMUE: État-major de l'Union européenne

GAEFB: groupe aérien européen franco-britannique

GFACM: groupe franco-allemand de coopération militaire

LMD: Licence Master Doctorat

MECTS: *Military European Credit Transfert System*

OTAN: Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PESC: Politique étrangère et de sécurité commune

PESD: Politique européenne de sécurité et de défense

TUE: Traité sur l'Union européenne

UEO: Union de l'Europe occidentale

Introduction

Présentation générale

La défense occupe une place particulière dans l'histoire de la construction européenne. L'unification de l'Europe est apparue comme une réponse aux conséquences dévastatrices de la Seconde Guerre mondiale. Elle paraissait être le seul moyen pour la France et le reste des pays européens de surmonter l'effondrement géopolitique du continent. Dans ce contexte, la politique de défense aurait dû être une priorité, surtout face à la montée de la menace soviétique à laquelle l'Europe s'est retrouvée confrontée. Cette dernière permettait au continent de trouver un objet stratégique et un sens moral qui aurait dû agir comme un puissant catalyseur des énergies européennes. On trouve l'origine de cette résolution et de cette stratégie commune européenne dans le traité franco-britannique de Dunkerque de 1947 et dans la constitution en 1948 de l'Union de l'Europe Occidentale (UEO). Mais la insuffisance des moyens financiers et le déséquilibre des forces amène les européens à s'en remettre à la puissance Américaine dans un contexte de montée des antagonismes Est/Ouest. Le maintien de l'équilibre européen en dépendra donc avec la conclusion du traité de l'Atlantique Nord en 1949. Les États-Unis vont dès lors aller au-delà du rôle de protecteur politique et stratégique de l'Europe occidentale pour en assurer directement la défense conventionnelle et nucléaire dans le cadre d'une défense mondiale du monde libre. Dès lors, la politique de défense sera interdite à l'Europe en construction de manière indépendante. Elle sera construite comme une puissance civile, compétente surtout en matière d'économie, même si le projet européen est politique dès le départ. Ces dimensions servent de cadre à la réhabilitation politique et morale des ennemis d'hier et la réconciliation franco-allemande. Les tentatives des Européens pour développer entre eux une coopération spécifique en matière de défense sont souvent restées marginales: plan Fouchet proposé par la France en 1961-62, traité franco-allemand en 1963, revitalisation de l'UEO en 1984. Toutes ces initiatives ont la caractéristique d'émaner de la France. La France est probablement le pays qui ressent le plus vivement en Europe la dépendance à l'égard des États-Unis en matière de défense et elle appelle donc à l'émergence d'une « Europe de la défense » et se heurte parfois à une indifférence voire à une défiance des

autres pays européens. De ces tentatives, résultent pour l'Europe, et en particulier la France, le sentiment d'un manque et le sentiment que la construction européenne restera incomplète tant qu'elle ne s'étendra pas à la sécurité et à la défense. Lorsque la fin de la guerre froide permettra à l'Europe d'avoir les conditions favorables pour créer cette défense européenne, les pays européens ne la saisiront pas. En effet, ceux-ci sont divisés sur la manière de faire cette Europe de la défense. Ainsi, dans le traité de Maastricht, les questions de la sécurité et de la défense sont traitées comme des perspectives de long terme et non comme des objectifs immédiats. Finalement en 1998, avec l'initiative franco-britannique de Saint-Malo, le dossier de la défense pourra être traité et permettra de trouver une façon commune de définir le paysage stratégique européen.

Penser l'intégration européenne

De nombreux rapports ont été accumulés années après années dans le domaine des études de défense en France. Mais une série de lacunes demeurent. En effet, le constat est fait d'un trop faible nombre de chercheurs dans les grands colloques internationaux, et d'un réseau de *think tank* insuffisant. La communauté scientifique nationale est encore peu structurée alors que parallèlement l'intérêt des chercheurs étrangers pour la politique de défense française diminue. Il existe tout de même de jeunes chercheurs français qui continuent de s'intéresser à ce sujet et à publier dans ce domaine. Penser l'intégration européenne est une entreprise complexe et dans le domaine de la défense, les aides sont peu importantes. Le système politique de l'Union européenne comporte des éléments relevant d'un État, d'une organisation internationale, voire d'une fédération d'États. La recherche actuelle sur l'UE suscite des approches diverses. L'effort explicite de comprendre l'intégration européenne a débuté dans le domaine des relations internationales américaines avec les approches néo-fonctionnalistes et intergouvernementales, qui sont longtemps restés les paradigmes dominants. Dans les années 1980 et 1990, la relance de l'intégration européenne, les approches utilisées pour analyser le processus d'intégration européenne se sont diversifiées en se fondant sur des outils plus généraux que les concepts relevant des relations internationales. Aujourd'hui la recherche sur l'intégration européenne s'appuie sur quatre grands axes, que sont l'économie politique internationale, les institutionnalismes, le constructivisme et la gouvernance. Le père fondateur des études européennes peut être vu

en Ernst Haas¹ qui a effectué les premières études théoriques de l'intégration européenne. Le néofonctionnalisme assume le fait que les acteurs politiques de plusieurs communautés nationales sont amenés à redéfinir leurs allégeances, leurs aspirations et leurs activités politiques vers un nouveau centre dont les institutions possèdent ou demandent la juridiction sur les États nationaux préexistants. Le néofonctionnalisme envisage de créer une entité étatique fédérale sur une base territoriale élargie, tout en préservant les identités souveraines nationales. L'intégration doit être menée fonction après fonction, de manière pragmatique. Une fois lancé, le processus d'intégration est ensuite élargi à des domaines nouveaux par un effet d'engrenage (*spill-over*).

Mais en raison de l'insuffisance d'explication du néofonctionnalisme face à la politique d'obstruction du Général de Gaulle, une approche théorique de l'intégration européenne se rattachant à la tradition réaliste des relations internationales est née dans les années 1960 aux États-Unis. Stanley Hoffman réhabilite la diversité des États qui font partie de l'intégration européenne. L'intégration européenne est vue comme une coopération entre États qui sont des acteurs rationnels. La mise en commun de la souveraineté (*pooled sovereignty*) qui en résulte n'aboutit pas à diminuer le rôle des États mais à les renforcer en aidant leur adaptation à l'environnement international. Ce cadre théorique montre qu'il n'y a pas non plus nécessairement un effet d'entraînement des États en matière d'intégration. Cet effet n'est pas automatique, il s'agit plutôt d'un marchandage intergouvernemental. Dans ces deux approches, les acteurs sont toujours envisagés dans le cadre international, parfois en terme d'élites, parfois en terme d'États. Le niveau national joue donc un rôle limité et la politique interne des pays est considérée comme n'influençant que peu les négociations au niveau intergouvernemental. Dans les années 1980, cependant, une relance des études sur l'intégration européenne va renouveler ces approches et les inscrire dans une dimension plus large d'études sur l'économie politique internationale. Avec la relance de l'intégration, par la signature de l'Acte unique et la mise en place du Marché unique, une variété de cadres conceptuels pour étudier de nombreux aspects de l'intégration européenne émerge. Les approches d'économie politique internationale se concentrent sur les interactions politiques et sociales dans les domaines de l'intégration

¹ Ernst B. HAAS, *The Uniting of Europe. Political, Social, and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1968.

économiques. Ainsi, les analyses d'Andrew Moravcsik estiment que si l'Etat reste l'acteur central des négociations au niveau communautaire, il cherche à satisfaire ses préférences compte tenu des contraintes représentées par les préférences des autres États. Les institutions européennes sont des agences créées par les États dans le but d'augmenter l'efficacité des négociations entre États. Il s'agit donc d'une approche libérale de l'intergouvernementalisme². Cette approche de l'intégration européenne est fortement critiquée par les tenants de l'institutionnalisme et du constructivisme qui reprochent à Moravcsik de négliger la diversité des gouvernements centraux et l'activité indépendante des acteurs nationaux sur la scène communautaire. Pour eux, les institutions européennes ont un intérêt propre et une capacité à générer des idées et à intervenir comme acteurs indépendants dans les processus décisionnels. L'obsession des intergouvernementalistes pour l'acteur gouvernemental a conduit, dans les années 1990, certains analystes de l'intégration européenne à vouloir redonner de l'importance aux institutions conçues comme des organisations mais aussi comme des structures. James G. March et Johan P. Olsen supposent que les formes organisationnelles des relations, ainsi que les institutions, influencent les stratégies d'acteurs³. Dans cette approche, au niveau communautaire, il y a les chercheurs qui s'intéressent aux institutions formelles et informelles et d'autre part, ceux qui se concentrent sur les organisations comme les gouvernements, la Commission européenne, le Conseil des ministres ou le Parlement européen. Les structures relationnelles peuvent être vues comme des configurations institutionnelles spécifiques à un secteur donné.

L'approche constructiviste de l'intégration européenne permet d'analyser dans quelle mesure l'intégration influence l'identité fondamentale des acteurs et de conclure à un contenu beaucoup plus important de la coopération politique que ne l'affirment les approches de l'économie politique. L'un des chercheurs centraux de cette approche est

2 Andrew MORAVCSIK, « Negotiating the Single European Act. National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », *International Organization*, vol. 45, no 1, 1991, p. 19-56 ; Andrew MORAVCSIK, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1998.

3 James GARDNER MARCH, Johan P. OLSEN, « The New Institutionalism. Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, no 78, 1984, p. 734-749 ; James GARDNER MARCH, Johan P. OLSEN, *Rediscovering Institutions. The Organizational Basis of Politics*, New York / Londres, Free Press / Collier Macmillan, 1989.

Jeffrey T. Checkel⁴ qui fonde sa recherche sur la notion d'apprentissage et de socialisation. Le processus de socialisation est envisagé comme un processus dans lequel les acteurs acquièrent de nouveaux intérêts et préférences à travers l'interaction dans des contextes institutionnels plus larges, comme des normes ou des structures discursives. Cette approche mène progressivement vers un autre axe d'étude qui est celui de la gouvernance. Les chercheurs de la gouvernance ne travaillent pas sur la socialisation mais ils se détournent également de l'idée que seuls les États comme acteurs rationnels comptent dans l'intégration européenne. L'approche de la gouvernance constate que chaque objet d'étude lié à l'UE est confronté au problème de l'articulation des différents niveaux de gouvernement et de compréhension des modes de fonctionnement des décisions et de l'action publique. L'UE est donc davantage présentée comme un système de gouvernance, une configuration polycentrique dans laquelle les modes de coordination horizontale prévalent aux dépens des notions d'autorité politique et de souveraineté.

Dans cette logique s'inscrit aussi le courant des chercheurs travaillant sur les politiques de régulation. Par ailleurs, il convient de prendre aussi en compte dans cet état de l'art, les travaux des européenistes français, qui même si leur émergence a été lente, a produit une quantité de travaux intéressants sur l'intégration européenne. Jusque dans les années 1990, ces travaux relevaient essentiellement de l'approche juridique; puis dans les années 1980-1990, on observe l'émergence de travaux en sciences politiques centrés autour de Jean-Louis Quermonne. On peut distinguer trois grands axes de recherche en France: l'approche institutionnelle, les approches de politique publique et de politique comparée, ainsi que les études s'inscrivant dans le cadre de la sociologie politique. Les auteurs travaillant sur l'approche institutionnelle des sciences politiques ont renouvelé l'approche institutionnelle des relations internationales. Paul Magnette et Jean-Louis Quermonne ont montré comment l'UE complète l'action des États plus qu'elle ne s'y substitue⁵. Ils ont aussi expliqué comment les conflits sont résolus en son sein. L'UE est analysée comme un ensemble systémique. Un autre axe de cette approche est l'analyse de l'équilibre institutionnel soit dans son ensemble, soit concentré dans des institutions en particulier. Les

4 Jeffrey T. CHECKEL, « Social Construction and Integration », *Journal of European Public Policy*, vol. 6, no 4, 1999, p. 545-560 ; Jeffrey T. CHECKEL, « Norms, Institutions and National Identity in Contemporary Europe », *International Studies Quarterly*, vol. 43, no 1, 1999.

5 Jean-Louis QUERMONNE, *Le système politique de l'Union européenne. Des communautés économiques à l'union politique*, Paris, Montchrestien, 5e éd., 2002.

institutions y sont étudiées comme des acteurs européens, dans lesquels on retrouve les intérêts d'acteurs nationaux et sociétaux différents. Le troisième axe de recherche est celui concernant la représentation et l'ordre démocratique des institutions. Paul Magnette ou Muriel Royer⁶, considèrent l'UE comme un système politique en tant que tel, qui détermine des fonctionnements et des processus décisionnels spécifiques.

Le renouveau des études européennes institutionnelles va de pair avec l'émergence des travaux en politique publique et politique comparée, qui se concentrent de plus en plus sur le processus d'intégration européenne. Les travaux français en matière de politique publique sur l'UE s'inscrivent dans une dynamique de « normalisation » des études européennes, avec notamment la publication des articles de Simon Hix⁷. Pour étudier les politiques publiques européennes, les mêmes outils que pour les politiques publiques nationales sont utilisés. On constate également un intérêt grandissant en France pour les études sur l'influence de l'action publique européenne sur les politiques publiques nationales. Ainsi, dans un article de 1992, Pierre Muller, pionnier de cet angle d'analyse en France, explique qu'aucun domaine politique ne peut véritablement être isolé par rapport au processus européen⁸. L'influence de l'intégration européenne sur l'action politique nationale est devenue une question très fructueuse. Dans cette optique, une approche cognitive des politiques publiques s'est développée avec les travaux d'Y. Surel et P. Muller, qui repose sur la conviction que les politiques publiques sont le fruit d'interactions sociales qui donnent lieu à la production d'idées, de représentations et de valeurs communes. Enfin, un troisième axe de recherche émerge dans ce domaine. Il s'agit d'une approche qui trouve son fondement dans les relations internationales expliquées auparavant, tout en la liant avec l'approche des politiques publiques⁹. Il s'agit de l'approche dominante dans ce mémoire. Elle touche à la politique étrangère, la défense européenne, l'élargissement de l'UE ou les relations commerciales étrangères des acteurs communautaires. Ainsi, les travaux de Bastien Irondele et Pascal Vennesson portent sur l'eupéanisation de la

6 Muriel ROUYER (sous la dir.), « Démocratie européenne », numéro spécial de *Raisons politiques*, no 10, mai 2003.

7 Simon HIX, « The Study of the European Community. The Challenge to Comparative Politics », *West European Politics*, vol. 17, no 1, janvier 1994.

8 Pierre MULLER, « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 42, no 2, avril 1992, p. 275-297.

9 Andrew HURRELL, Anand MENON, « Politics Like Any Other ? Comparative Politics, International Relations and the Study of the EU », *West European Politics*, vol. 19, no 2, 1996, p. 386-402.

politique de défense des pays membres, et en particulier la France¹⁰.

Cependant, certains observateurs estiment qu'il y aurait un essoufflement de l'analyse des politiques publiques en France, notamment en ce qui concerne les études sur l'action politique française et européenne. Ainsi, Patrick Hassenteufel et Andy Smith estiment qu'un second souffle peut passer par une problématisation des politiques publiques en terme de sociologie politique. La conséquence est la production de plus en plus nombreuse d'analyses relevant de cette approche. Cependant, ce champ ne s'applique aujourd'hui que très peu au domaine de la défense.

Démarche de recherche

La question de la défense européenne est une question qui est au centre des politiques européennes mais reste un champ peu étudié scientifiquement. Une part importante et parfois décisive des réalités politiques concerne les armées et la défense. Le budget de la Défense est aujourd'hui, en France, le deuxième après celui de l'Education nationale. Il représente 32 milliard d'euros soit 1,9% du PIB¹¹.

Par ailleurs, suite à mon stage obligatoire de troisième année au Ministère de la Défense, j'ai découvert l'existence d'une « initiative pour l'échange de jeunes officiers » depuis 2008. Ce projet, lancé à l'initiative de la France et sous présidence française de l'Union européenne, visant à créer une sorte d'Erasmus militaire, m'a paru intéressant à étudier et m'a amené à me poser la question de l'eupéanisation ou non de l'armée française.

Le terrain de recherche a donc été double. Tout d'abord, celui concernant l'Erasmus militaire de manière directe. Ensuite, celui concernant la politique de formation militaire et de défense française. Pour le premier terrain, des entretiens ont été réalisés à Bruxelles auprès d'un chercheur et au Collège européen de Sécurité et de Défense. Pour le second

10 Bastien IRONDELLE, Pascal VENNESSON (sous la dir.), « L'Europe de la défense. Institutionnalisation. Européanisation », *Politique européenne*, no 8, automne 2002, p. 5-130 ; Frédéric MÉRAND, « Les militaires français et la construction européenne (1972-1998). Représentations sociales de l'Europe de la défense », *Politique européenne*, no 9, hiver 2003, p. 165-192.

11 http://www.defense.gouv.fr/defense/articles/le_budget_2010_de_la_defense_adopte_en_conseil_des_ministres. Consulté le 7 mai 2010.

terrain, il m'a fallu me rendre au Ministère de la Défense à l'Etat-major des Armées, et aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

J'ai été confronté à plusieurs difficultés au cours de ma recherche. Tout d'abord, j'ai d'abord tenté de réaliser un travail portant uniquement sur « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers » mais ce projet est encore en cours de mise en place et le recul est encore faible. Projet lancé en 2008, il est difficile d'en évaluer les résultats (qui sont encore faibles) et même en lisant des articles portant sur les résultats d'Erasmus dans le civil, il m'a semblé difficile de faire un parallèle. En effet, l'Erasmus militaire n'est pas un copié-collé de l'Erasmus civil, même s'il s'en est inspiré. Les formations délivrées en académies militaires sont trop différentes de celles délivrées en Université. J'ai donc recentré le sujet du mémoire dans une perspective plus large d'eupéanisation et d'adaptation de l'armée française au contexte de la politique de défense menée en Europe depuis les années 90. Ainsi, le terrain s'est un peu élargi et m'a amenée à avoir une autre difficulté à surmonter, celle du double terrain. Ainsi, je tenterais de concilier dans ce mémoire le terrain propre à l'Erasmus militaire et le terrain plus national spécifiquement français, portant sur les transformations de l'armée française et la participation française à l'élaboration du projet.

J'ai pu rencontrer tous les acteurs que je souhaitais interroger. Aucun ne m'a demandé de conserver l'anonymat. J'ai ainsi pu contacter le chercheur en charge à Bruxelles de toutes les évaluations concernant « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers » et un responsable du secrétariat permanent du Collège européen de Sécurité et de Défense (CESD), à Bruxelles. J'ai également rencontré les personnes en charge de l'élaboration du projet « Erasmus militaire » à Paris, au Ministère de la Défense. Dans ce cadre j'ai rencontré le responsable du projet à la Division « Organisations Internationales » de l'Etat-major des Armées (EMA)/ section Union Européenne, et le chef de section Formation à la Division des Ressources humaines de l'EMA. Le premier s'occupant de la mise en place lors du lancement premier de l'initiative et le second ayant repris le projet dans la mise en place technique et pratique. Lorsque je suis allée à l'EMA, j'ai aussi eu l'opportunité de m'entretenir avec des personnes de l'Armée de l'Air et de la Marine. J'ai également été gentiment accueillie pendant une journée aux écoles de Saint-Cyr Coëtquidan où je me suis entretenue avec un responsable de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche.

Mon regret est de n'avoir pas pu contacter les personnes de la Marine, notamment à l'école navale de Brest et les personnes de l'Armée de l'air, actuellement en charge de la mise en place de l'initiative. Ma rencontre avec les personnes de l'EMA, qui auraient pu m'aider à rencontrer celles de la Marine et l'Armée de l'Air, est intervenue un peu trop tard dans mes entretiens pour que j'ai le temps pas la suite de les rencontrer. Cependant mes entretiens avec deux personnes de l'EMA de la Division Ressources Humaines, qui appartiennent à la Marine et à l'Armée de l'Air, m'ont permis d'avoir un aperçu de la manière dont l'initiative prend forme dans ces deux armées. Elles m'ont aussi permis de déceler les similitudes et les différences de perception de l'Europe et de la politique de défense européenne entre les différents corps d'armée.

Tous les entretiens que j'ai eu ont été très utiles. J'ai même rencontré plus de personnes que je n'avais prévu au départ (notamment à l'EMA) et ils m'ont permis à la fois de mettre en perspective le projet d'Erasmus militaire avec le contexte européen et la politique de défense actuelle en Europe, et de voir quelles sont les mises en pratique et les résultats que l'on commence à voir autour de cette initiative.

Tous mes entretiens ont été semi-directifs. J'ai, pour chacun d'entre eux, réalisé une grille d'entretien différente. A chaque entretien, je réajustais mes questions en fonction du rôle joué par la personne dans la mise en place du projet Erasmus et de mes hypothèses de recherche concernant son positionnement dans la conduite de la politique de défense européenne. Un certain nombre de questions sont tout de même restées similaires, notamment concernant leur perception de l'Europe en général et de la conduite de l'Europe de la Défense ensuite. J'ai également cherché à voir quel était leur positionnement vis-à-vis de l'influence otanienne dans les procédures de commandement dans les théâtres d'opération. Finalement, toutes mes grilles d'entretien étaient organisées autour de trois axes principaux: la contextualisation du projet d'Erasmus militaire et le rôle joué par la personne rencontrée par rapport à celui-ci, l'europeanisation de l'armée française, et les transformations de l'armée française depuis le changement de contexte international (avec en toile de fond le changement des cultures militaires et stratégiques).

Problématique et hypothèses:

Dans ce mémoire, nous analyserons l'armée française dans le cadre de l'Union

européenne. L'Europe de la Défense sera analysée en fond. Ainsi, nous chercherons à comprendre comment l'armée française s'adapte et participe à cette Europe de la Défense. Nous verrons donc comment les différents acteurs s'identifient à ce contexte et comment la France impulse des mesures en matière de défense dans ce contexte.

L'armée et les politiques de défense constituent des parts de souveraineté à laquelle les États ne renoncent en général pas volontairement. Ainsi, il sera intéressant de comprendre quelles logiques sont à l'œuvre dans l'élaboration des politiques. La défense est un élément clé de la puissance dans les relations internationales et nous étudierons dans quelle mesure l'eupéanisation de l'armée française permet d'améliorer l'interopérabilité et l'efficacité sur les théâtres d'opération européens.

Nous déterminerons ce qu'est la politique de défense. Sans donner une définition théorique, nous définirons les contours de ce domaine. En effet, il existe un certain nombre « d'activités de défense » qui sont importantes pour la politique de défense. Ainsi, étudier la politique de défense, c'est étudier « *la conception et l'action des autorités publiques, ainsi que ses conséquences internes et internationales, en matière de gestion du personnel de la défense, d'organisation, d'équipement, de préparation et d'emploi des forces armées* ¹² » d'après Pascal Vennesson. L'utilisation du concept d'eupéanisation dans l'analyse de l'armée française recouvre plusieurs logiques et phénomènes et rend compte à la fois des changements dans les politiques publiques, des transformations de l'armée française mais aussi des adaptations de celle-ci dans le contexte européen. Ici le terme d'eupéanisation fera référence aux « *évolutions des politiques, des institutions et des identités nationales qui peuvent être attribuées, entièrement ou en partie, à une influence européenne. L'eupéanisation doit être appréhendée comme le passage d'une défense conçue et mise en œuvre dans un cadre national, à une défense pensée au niveau européen* ¹³ » comme l'a expliqué Pascal Vennesson.

Le choix de la notion d'eupéanisation a pour origine la capacité explicative qu'elle recouvre. Il s'agit ensuite de proposer cette notion en adéquation avec l'objet de recherche. La question sera donc de savoir comment penser la défense européenne à travers ce concept d'eupéanisation. Il existe une profusion de travaux de recherche en matière de

12 Pascal VENNESSON, « La défense: objet de science politique » p.28, in Pascal VENNESSON (sous la dir.), *Politiques de défense: institutions, innovations, eupéanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.

13 Sébastien LOISEL, « L'eupéanisation de la défense française », Les fiches du C2SD, Ministère de la Défense, N°2005-05.

défense européenne et les cadres théoriques qui y sont associés sont nombreux. A la fin des années 90, Anthony Forster observait que la réflexion théorique sur la relation entre défense et intégration européenne n'en était qu'à ses premiers pas. Dix ans plus tard, nous sommes plutôt face à une diversité des approches théoriques. Cette diversité montre bien que la défense européenne s'est constituée un champ de recherche stimulant mais qui a aussi pour inconvénient un sentiment de dispersion et de confusion. Aujourd'hui il existe deux champs principaux d'analyse de la défense européenne: la question des enjeux et des formes de l'institutionnalisation d'une Europe de la Défense et la question de l'impact de l'intégration européenne sur les systèmes militaires nationaux à travers les différentes facettes de l'eupéanisation¹⁴. Le dernier champ de recherche énoncé correspond à notre étude, même si le premier ne sera jamais totalement mis de côté.

Radaelli a défini l'eupéanisation comme « *europanization has something to do with the penetration of the European dimension in national arenas of politics and policies* » « *ce qui a à voir avec la pénétration de la dimension européenne dans les arènes du politique et des politiques nationales* »¹⁵. Il donne une définition consistante à travers un regard *bottom-up* de l'eupéanisation. L'eupéanisation est « *a set of processes through which the European Union political, social and economic dynamics become part of the logic of domestic discourses, identities, political structures and public policies* »¹⁶. Pour Radaelli, l'eupéanisation ne peut être qu'un processus postérieur à l'intégration. En conséquence, il pense que s'interroger sur l'eupéanisation dans une perspective non-intégrée est incongru. Mais dans le secteur militaire, l'eupéanisation peut seulement être perçue d'une manière très large étant donné qu'il n'y a aucune institution européenne suffisamment forte pour influencer directement la mise en place des défenses nationales. La définition d'Howorth permet de compléter la notion d'eupéanisation pour l'étude des politiques de défense. Pour lui, « *In the case of France, europeanization means nothing more than a correlation between historical developments accross Europe and domestic developments through*

14 Bastien IRONDELLE, « Défense européenne et sciences sociales: où en est le débat théorique? », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4, n°48, p.79-88.

15 « *ce qui a à voir avec la pénétration de la dimension européenne dans les arènes du politique et des politiques nationales* » in B. IRONDELLE, "Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-96", *Journal of European Public Policy*. 10: 2. Avril 2003, p.208-226.

16 « *un jeu de processus par lesquels les dynamiques politique, sociale et économique de l'Union Européenne deviennent une partie de la logique des discours intérieurs, des identités, des structures politiques et des politiques publiques* », in C. RADAELLI, « Whether Europeanization produce policy change? Concept stretching and substansive change », Paper delivered at the Political Studies Association Conference, Londres, 10-13 avril 2000.

closer interdependence between France and its European partners because of bilateral relations »¹⁷. Le mouvement vers l'intégration dans le domaine de la défense a déjà un impact durant le début du processus et pas seulement quand de vraies institutions européennes et une politique extérieure et de sécurité commune est mise en place. Et ceci est particulièrement vrai pour un pays comme la France qui tente de jouer un rôle dans l'émergence d'une défense européenne.

Ainsi, en ayant conscience de cette grille théorique concernant l'eupéanisation de la défense, nous tenterons de répondre à une question centrale qui sera la problématique de cette étude. Nous tenterons de comprendre dans quelle mesure l'eupéanisation de l'armée française et les mesures prises en matière de défense permettent ou non d'aller vers une défense européenne, en améliorant l'interopérabilité des troupes françaises avec les autres troupes européennes sur les théâtres d'opération, et en rapprochant les cultures stratégiques militaires dans cette Europe de la Défense.

Cette recherche se basera sur trois hypothèses majeures:

- Tout d'abord, le postulat selon lequel l'armée française s'est transformée depuis les années 90, allant dans le sens d'un rapprochement des défenses européennes pour pouvoir continuer à exister sur la scène internationale. Nous chercherons à valider ou infirmer l'idée selon laquelle il existe une vraie volonté d'eupéanisation dans la défense française.

- ensuite, l'hypothèse selon laquelle l'eupéanisation de l'armée française entraîne un rapprochement des cultures militaires avec les autres cultures européennes.

- Enfin, l'idée que le projet d'Erasmus militaire constitue un projet pleinement européen visant à créer une culture stratégique militaire européenne et à dépasser les cultures militaires nationales.

Ainsi, nous analyserons d'abord le contexte et les transformations majeures qui ont marqués l'armée française tout au long des années 90 jusqu'à aujourd'hui et qui l'ont amené à faire partie intégrante de l'Europe de la Défense (**Partie 1**). Pour ce faire nous verrons tout d'abord comment un changement de rhétorique, de plus en plus tournée vers l'intégration européenne, s'est opéré (**I**); avec notamment une distorsion entre les discours

¹⁷ « dans le cas de la France, l'eupéanisation ne signifie rien de plus qu'une corrélation entre des développements historiques à travers l'Europe et les développements intérieurs à travers une interdépendance plus forte entre la France et ses partenaires européens, en raison de ses relations bilatérales avec ceux-ci », in J. HOWORTH « France », *The European Union and National Defense Policy*, Routledge, Londres, 1997.

tenus sur la PESD et la représentation que s'en fait l'armée française (A), puis nous montrerons que l'ambition de la PESD peut parfois paraître être en décalage avec la réalité empirique de ce qu'est l'armée française aujourd'hui (B). Nous verrons enfin comme il peut être difficile de légitimer la politique européenne de défense aux yeux de l'opinion publique et face aux parlements (C). Nous tacherons ensuite de montrer comme l'eupéanisation est devenue un axe majeur des réformes de l'armée française (II). Nous verrons donc comment l'armée française a opéré une « eupéanisation sans l'UE » d'après l'expression de Bastien Irondele (A), puis nous observerons les mécanismes d'eupéanisation qui sont actuellement en action au sein de la défense française (B). Dans un deuxième temps, nous verrons que l'eupéanisation de l'armée française implique un processus d'ajustement cognitif et technique dans le cadre de l'Europe de la Défense qui a été créée (Partie 2). Nous montrerons donc quelles sont les influences jouant un rôle sur les transformations de l'armée française (I). Tout d'abord, nous mettrons en évidence les aspects otaniens de l'influence exercée sur l'armée française (A), puis nous verrons qu'il y a cependant une prise d'importance des logiques cognitives européennes dans le contexte de convergence des politiques de défense (B). Nous écrivons ensuite sur le sujet de l'eupéanisation des cultures militaires qui est devenu un objectif à part entière de la politique de défense française (II). Nous nous intéresserons donc au passage de l'identité nationale au sentiment d'appartenance européenne (A), puis à la nécessité du renforcement de la coopération militaire européenne (B). Enfin, nous nous interrogerons sur la mise en place d'un « Erasmus militaire » (Partie 3). Tout d'abord en présentant un historique et en faisant une présentation de l'initiative d'échange de jeunes officiers (I): nous verrons que le programme Socrates-Erasmus a constitué la source d'inspiration principale de cette initiative (A), puis que cette initiative répond aussi à un besoin spécifique en matière de formation militaire initiale (B). Nous expliquerons ensuite quel est le rôle majeur du Collège européen de Sécurité et de Défense et tenterons de penser quel pourrait être l'avenir du projet (II). Dans un premier temps, nous verrons donc le constat qui a été fait par le Collège de la nécessité de disposer de moyens supplémentaires pour mettre en place le projet (A) puis nous verrons quel avenir est en vue pour l'échange des jeunes officiers européens (B).

Partie 1: Les transformations de l'armée française dans le nouveau contexte des années 90: vers une Europe de la Défense

La fin de la Guerre froide a littéralement fait « éclater » le système de sécurité sur lequel reposait l'Europe depuis les années cinquante¹⁸. Le Pacte Atlantique s'est trouvé fortement déstabilisé par la disparition du Pacte de Varsovie. L'idée d'absence de menace s'est installée en Europe, ce qui, au départ, n'a pas favorisé la marche vers une défense commune. Au contraire, cette idée d'une absence de menace a plutôt incité à relâcher l'effort de défense dans un premier temps. La nouvelle détente, en faisant disparaître la menace qui a été le ciment des pays d'Europe occidentale risquait fort d'inciter les pays européens à diminuer l'effort de défense. Pourtant dès 1992 et la signature du traité de Maastricht, une « politique étrangère et de sécurité commune » (PESC) est créée. Et en 1999, c'est l'Europe de la Défense qui est créée. Derrière la question de l'Europe de la Défense se cache la question de l'Europe politique et des perceptions qu'ont les pays de l'indépendance de l'Europe et du rôle qu'elle doit jouer sur la scène internationale. Ici, pour comprendre comment l'armée française se perçoit dans ce contexte, nous analyserons comment les discours tournés vers l'Europe subissent une distorsion avec les représentations (A), pour voir ensuite l'écart qu'il existe entre les ambitions de l'armée française et celles de la PESD (B). Enfin, nous verrons les difficultés qu'il y a à légitimer la politique de défense tournée vers l'Europe menée par la France (C).

18 Patrice BUFFOTOT, *L'Europe de la Défense*, La Garennes-Colombe, Éditions Européennes ERASME, 1990, p.7.

I. Un changement de rhétorique tourné vers l'Europe

Il semble qu'il existe une distorsion, en France, entre une rhétorique européenne marquée (celle du Livre Blanc de 1994 ou des réformes de 1996) et une pratique qui le serait moins. Cela dit, il faut tout de même souligner l'émergence de ce discours très européenisé dans l'armée française. Celui-ci reflète une volonté réelle d'européanisation de la politique de défense.

A. Une distorsion entre les discours tenus sur la PESD et la représentation que s'en fait l'armée française

La tension qui existe entre le discours européen produit par les acteurs nationaux et les acteurs européens et les pratiques encore largement nationales se décline à trois niveaux:

- entre les discours européen sur la PESD et les représentations de la France;
- entre les capacités militaires déclarées et celles réellement mobilisables;
- à propos de la légitimation de cette politique européenne auprès des opinions publiques.

1. Une réelle rhétorique européenne face à des comportements et des habitudes encore très nationaux

La politique de défense européenne qui a été créée en 1999, à la suite du Sommet franco-britannique de 1998 à Saint-Malo, lors duquel les Britanniques ont accepté de voir l'Union européenne se doter « *d'une capacité autonome d'action appuyée sur des forces militaires crédibles* », est aujourd'hui traversée par une tension entre les intentions affichées au départ au niveau européen et les représentations que les Etats se font de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD). La France n'échappe pas à ce biais. En effet, l'intention de départ de réaction aux crises (suite à l'incapacité de réaction européenne face à celle d'ex-Yougoslavie), d'action coordonnée en matière de sécurité et de

défense et d'approche intégrée prônée par la Stratégie Européenne de Sécurité de 2003, soit quelque peu en décalage avec certaines des fonctions latentes de cette politique de l'Union, qui dépassent les fonctions déclarées de défense et de sécurité.

Il semble que la vision française de la politique de défense européenne réponde plus à un principe fonctionnaliste d'intégration de la communauté européenne en la militarisant, plutôt que sur un principe allemand fédéraliste, cherchant à renforcer le rôle de la Commission dans l'UE. Pour la France, il s'agit de faire de l'Europe une puissance au même titre que les États-Unis (alors que l'Allemagne voit plutôt dans cette Europe de la défense un outil de gestion de crise et d'intervention militaro-diplomatique)¹⁹. La vision de la PESD dépend beaucoup de la perception qu'à la France de l'autonomie européenne et des relations avec l'OTAN. La culture nationale de sécurité a un impact majeur sur la représentation que se font les officiers de l'Europe²⁰. En effet, il n'existe pas une représentation unique de la défense européenne. Sous l'appellation Politique Européenne de Sécurité et de Défense se regroupent plusieurs perceptions différentes. Les acteurs français et leurs collègues allemands ne parlent pas forcément de la même chose par exemple. Discutant de l'Erasmus militaire, le Lieutenant-Colonel Chaar, à la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche des Écoles de Saint-Cyr Coëtquidan explique la manière dont il perçoit le but de l'initiative.

Il estime qu' *« Erasmus militaire nous permettra, lorsque ca aboutira, de mettre en présence deux unités appartenant à des armées différentes qui parleront le même langage. Quand je dis le même langage ca veut dire la même langue: pourquoi pas l'anglais. Et quand je parle de même langage ca veut dire aussi la même compréhension des choses. Et quand moi je vous dirais à vous quelque chose je serais sûr que vous l'aurez compris tel que moi je l'aurais compris si vous me le dites à moi. Et non pas que vous l'interpréteriez d'une manière différente alors qu'on parle une langue commune et qu'on a une culture différente »*²¹.

Nous voyons donc bien que les réalités nationales restent encore très différentes. Dès lors, il convient de s'intéresser aux rhétoriques utilisées dans l'armée française pour légitimer la

19 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

20 Ibid.

21 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

politique européenne.

Jolyon Howorth explique que la France tend à traiter la politique de défense et de sécurité comme si elle agissait pour l'Europe entière. Pourtant lorsqu'on lit les documents principaux, les textes et les discours qui émanent depuis quelques années des centres de commandement de la planification française en matière de défense (palais de l'Élysée, hôtel Matignon, ou le Ministère de la Défense), une forte impression de similitude avec les discours de la politique européenne se dégage. L'exemple le plus flagrant de ce discours européenisé est celui qui a été mis en avant lors de la réforme de 1996 lancée par Jacques Chirac concernant la professionnalisation. Howorth montre bien que cette réforme a été présentée comme une « révolution » et comme une réponse « *au besoin urgent d'europeanisation* »²².

2. La projection de la France dans le projet global européen

Les militaires français verraient le projet de PESD comme un moyen de contrebalancer l'unilatéralisme américain et créer un pôle européen de leadership en matière de défense²³. L'enjeu est de consolider un bloc de défense européen qui puisse parler d'une seule voix sur la scène internationale, et pas tellement de concurrencer l'OTAN. L'idée est même « *qu'il n'y a pas de concurrence avec l'OTAN* »²⁴. Il s'agit d'intervenir là où l'Alliance n'est pas compétente et où les intérêts n'incitent pas les Américains à agir. Ainsi, la France fait pression pour la mise en place de diverses choses telles que le développement d'un centre de planification d'opérations européen au sein de l'EMUE (État-major de l'Union Européenne). Les militaires ont rapidement saisi l'enjeu de la PESD pour eux, notamment en termes de carrière. Étant donné le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN, ils ont vite compris qu'ils pouvaient bénéficier de postes importants à la PESD. De plus, ils seraient plus enclins à supporter le développement de la PESD que leurs homologues allemands ou italiens car moins insérés dans les réseaux de commandement otaniens²⁵.

22 Jolyon HOWORTH and Anand MENON, *The European Union and National Defense Policy*, Londres, Routledge, 1997, p.23.

23 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

24 Capitaine Yann BRIAND, État-major des Armées section UE, entretien du 23 février 2010.

25 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

En France, les rapports entre la politique de défense et l'Europe ont tendu, depuis les années 50, à défendre l'exceptionnalisme français. Depuis 1981, une l'idée d'une mission civilisatrice envers l'Europe est plus ou moins défendue, à travers la méthode intergouvernementaliste. Cette manière de voir l'Europe de la part de la France provient fortement de l'héritage gaulliste en matière de politique étrangère et européenne, notamment de la tentative de faire accepter le Plan Fouchet²⁶ en 1961. L'Europe était pour lui un moyen de renforcer la puissance française sur la scène internationale, comme une sorte d'alternative aux deux blocs issus de la Guerre froide. Face à cette vision française, d'autres pays tels que l'Allemagne ont une vision plus supranationale de l'intégration européenne. Malgré cette vision fondamentalement différente de l'Europe, le couple franco-allemand est fondamental pour les deux pays. La coopération franco-allemande a été le fondement et est la raison d'être de l'intégration. Dans le domaine de la défense, les brigades franco-allemandes sont un exemple emblématique de cette raison d'être européenne. Elles constituent un degré d'intégration entre les armées les plus poussées que l'ont puisse trouver au monde. Elles sont souvent citées en exemple pour démontrer la possibilité d'interopérabilité entre deux armées: *« C'est l'héritage du passé puisque souvenez vous, il y a longtemps il y a eu la Brigade franco-allemande et maintenant il y a l'Eurocorps donc on est rentré dans un... pas un fusionnement mais dans une imbrication de scolarités très forte entre nous et l'Allemagne, sans doute plus forte que celle qu'on a avec les EU et la GB ²⁷»*.

Mais l'idée française en matière de défense européenne est que cette politique appartient à la *high politics* et qu'elle doit être régie au niveau intergouvernemental et exige des décisions prises pas consensus (contrairement à la *low politics* qui sont des compétences de la Commission)²⁸. La vision supranationale de la politique de défense européenne défendue par la France influence fortement la perception que s'en font les militaires français. Ils

26 Le plan Fouchet était un projet politique conçu en 1961 par la Commission intergouvernementale dirigée par M. Fouchet. Il prévoyait notamment une coopération intergouvernementale en matière de défense. Il concevait l'Europe comme une organisation internationale, chargée entre autres de conserver son autonomie face aux deux superpuissances que sont à cette époque les États-Unis et l'Union soviétique. Le projet, qui ne convenait pas aux pays de la CEE autres que la France, resta finalement lettre morte.

27 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

28 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

plaident ainsi fortement en faveur d'avancées rapides dans des domaines donnés. La politique de défense devient alors un projet éminemment politique, à travers la revendication constante de l'autonomie d'action. Même au sein de « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers inspirée d'Erasmus », l'autonomie d'action des armées n'est pas remise en cause. Chaque pays est libre de participer au projet de la manière dont il le souhaite et à la hauteur des moyens financiers dont il dispose. Aucun fond commun européen n'est prévu d'être mis en place. C'est la condition d'acceptation du projet par les 27 États-membres²⁹.

Finalement, pour la France, la PESD serait un moyen de renforcer la défense européenne domaine par domaine et en allant petit à petit dans un sens plus politique. Cependant, l'idée même d'une armée européenne n'est pas mise en avant par les acteurs militaires européens (et français). Lors de tous les entretiens réalisés, les mots « armée européenne » ou « armée commune », ont été peu voire pas du tout prononcés par les acteurs interrogés. Pourtant la constitution d'une armée européenne semblerait être une suite logique du discours fonctionnaliste. Delphine Deschaux-Beaume dégage de ce constat que « *la PESD n'est ni réellement une politique dans la mesure où les troupes et les décisions demeurent l'apanage des Etats de par le principe intergouvernemental, ni réellement de la défense: son but n'est pas, à moyen terme, de créer une armée européenne* ³⁰ ».

B. L'ambition de la PESD en décalage avec la réalité empirique de l'armée française?

Les documents officiels affichent des moyens capacitaires importants (Objectif Capacitaire). Mais il existe une différence entre les moyens affichés et ceux réellement mis en place par l'armée française. De plus, ce problème est aggravé par l'absence de budget militaire européen commun. Les capacités militaires de l'UE peuvent être pensées en terme de jeu entre les acteurs politiques et techniques.

²⁹ Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées section UE, entretien du 23 février 2010.

³⁰ Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

1. Une volonté en matière capacitaire ambitieuse

La question capacitaire représente davantage qu'un enjeu technique. Elle représente aussi la position que les pays peuvent établir au sein de la PESD. Doter la PESD de capacités réelles est le moyen de légitimer le discours européen de défense et de donner une certaine crédibilité à la politique de défense commune. « L'enjeu, tout particulièrement pour les acteurs politico-militaires français en position de représentation de la France au sein des organes de la PESD à Bruxelles, consiste à souligner combien, tout en s'étant au départ inspiré de la base existante fournie par l'OTAN pour penser le recensement des capacités militaires dans l'UE, les objectifs de la PESD s'en démarquent néanmoins ³¹». L'OTAN a des moyens que l'UE n'a pas³².

Le Conseil européen de Vienne en décembre 1998, avait considéré que « *la Politique étrangère et de sécurité commune devait s'appuyer sur des capacités opérationnelles crédibles si l'on voulait que l'Union européenne soit en mesure d'occuper pleinement la place qui lui revient sur la scène internationale* ». Plus récemment, l'article 28 A du Traité de Lisbonne précise que l'exécution des tâches de l'UE en matière de politique européenne de défense « *repose sur les capacités fournies par les États-membres* »³³. Des objectifs capacitaires ont été déterminés dans le cadre des missions de Petersberg³⁴ de 1992. Cependant, les moyens dont disposait l'armée française, encore largement formatée par la période de la guerre froide³⁵, n'étaient pas suffisants. En 2000, dans le traité de Nice, est approuvé le *Helsinki Headline Goal*³⁶, particulièrement ambitieux en matière de capacités militaires. En 2008, la présidence française confirme cette ambition. Le *Helsinki Headline*

31 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

32 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

33 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

34 Une série de missions a été déterminé en 1992 à Petersberg par les Etats-membres de l'UEO (Union européenne occidentale) pour décider quelles actions de défense ils pourraient mener ensemble en coopération avec l'Union européenne et avec l'OTAN. Les missions ont été reprises par l'Union européenne et ont été progressivement intégrées dans le corpus de traités de l'Union (depuis le traité d'Amsterdam: création d'un état-major européen, d'une agence de l'armement, etc.). Ces missions figurent également dans le traité de Lisbonne de 2007.

35 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

36 L'objectif global (Headline Goal) consiste à être en mesure en 2003 de déployer, en soixante jours et sur une durée au moins égale à un an, une force de réaction rapide, si besoin de l'importance d'un corps d'armée, soit au total pour la composante terrestre de l'ordre de 50 à 60000 hommes, sur la base des moyens mis à sa disposition par chaque pays. Cette force devra être autonome, c'est-à-dire disposer de moyens propres de renseignement, de commandement, de contrôle et de logistique.

Goal comprend les Euroforces (Eurocorps, Eurofor, Euromarfor, groupe aérien européen). Mais ces objectifs n'impliquent pas la création d'une armée européenne. En effet, le déploiement des capacités militaires se fait sur la base d'une décision prise par l'armée française. L'UE a aussi été dotée d'une capacité de réaction rapide en cas de crise ou de besoin urgent³⁷. La France occupe une place de choix à ce niveau (avec l'Allemagne). Les groupements tactiques ont été agréés suite à une initiative franco-britannique en 2004 et sont basés sur le principe de la multinationalité. A ces capacités militaires s'ajoutent des capacités civiles de gestion de crise qui ont défini quatre domaines de priorité: police, renforcement de l'Etat de droit, renforcement de l'administration civile et protection civile³⁸.

2. Mais des capacités militaires réelles trop limitées

Les acteurs politico-diplomatiques français font preuve d'un activisme déclaratoire en matière de défense européenne très fort. Ceci a pour but de montrer que les Européens sont capables de réagir militairement en cas de crise mais aussi de s'attacher à l'efficacité de la PESD. En effet, il est connu que la PESD souffre de plusieurs lacunes profondes dans des domaines clés de l'action militaire telles que le transport stratégique, le renseignement et le support logistique³⁹. Il semble que l'état-major de l'union européenne souffre d'un déficit d'efficacité dans ses procédures notamment. « *Maintenant vous dire qu'il y a un état-major autre que celui là: le conseil militaire et les états majors européens, pour l'instant, je n'en vois pas et je n'en ai pas entendu dire. Pourquoi? Parce que vous avez les grands états-majors otaniens qui prennent ce rôle là* », explique le Lieutenant-Colonel Chaar⁴⁰. Les états-majors otaniens prennent le dessus sur ceux de l'Union européenne. L'Union européenne se trouve dans une position de grande dépendance vis-à-vis des moyens de l'OTAN. La France ne peut se satisfaire d'une PESD qui ne s'occuperait que de domaines non militaires. Or les opérations militaires européennes comme EUFOR RD CONGO⁴¹ ou

37 Les groupements tactiques

38 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

39 Frans OSINGA, *Défense européenne et capacité militaire: qui s'en soucie vraiment?*, pp. 61-133, in Fabien Terpan (dir.), *La Politique Européenne de Sécurité et de Défense. L'UE peut-elle gérer les crises ?*, Bruxelles, Bruylant, 2004.

40 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

41 L'EUFOR RDC est une opération militaire de l'Union européenne, créée en vertu d'un accord entre l'Union et de l'ONU, consistant en un appui militaire de 2500 soldats à la MONUC pendant le processus

Artemis⁴² ne relèvent pas de missions réellement militaires. Il s'agit plutôt d'intervention relevant de la *soft security*⁴³. Les moyens militaires mis en place par la PESD peuvent paraître considérables. Mais il faut cependant replacer ces moyens dans leur contexte discursif : les Européens, Français y compris, ont un intérêt important à afficher politiquement leur activisme en matière de capacités, même s'il existe un décalage considérable entre l'affichage politique et la réalité de l'engagement. C'est en raison de la souveraineté étatique qu'existe ce décalage. L'habitus national permet de le comprendre⁴⁴. Pour l'instant, les organes de la PESD organisent surtout des exercices conceptuels et pas sur le terrain⁴⁵. Les catalogues de force ne constituent que des inventaires théoriques de ce que les États mettraient en place en cas d'opération ou de crise, mais une fois les opérations lancées, ceux-ci ont plus de mal à envoyer réellement du matériel. Le décalage entre les attentes des Européens, ainsi que des autres acteurs de la scène internationale, et les capacités institutionnelles et opérationnelles de l'Union, a été conceptualisée par C. Hill, à travers la notion de *capability-expectations gap (CEG)*. Cette notion pose la question des fonctions que remplit réellement la politique de défense européenne. Une lacune récurrente est à noter: il s'agit de l'absence de budget commun européen en matière de sécurité et de défense⁴⁶. C'est également le cas en matière de formation pour le projet d'Erasmus militaire pour lequel n'est prévu aucun fond commun en raison du risque de refus de participation de certains États.

Finalement, la question du décalage entre les discours affichés et les moyens réellement mis en œuvre en soulève une autre: celle de l'utilisation de la force armée européenne. En effet, comment est légitimé l'usage de la force dans le cadre européen vis-à-vis de l'opinion publique?

électoral en République démocratique du Congo en 2006.

42 Lancée le 12 juin 2003, l'opération Artémis avait pour objectif d'empêcher une catastrophe humanitaire en Ituri, région nord-est de la République démocratique du Congo (RDC), déchirée par de violents combats opposant les ethnies Hema et Lendu. Cette intervention s'inscrivait plus largement dans les efforts déployés par la communauté internationale pour sauver le processus de paix en RDC et mettre ainsi un terme à un conflit qui s'était déjà soldé par plus de 3 millions de victimes directes ou indirectes.

43 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

44 Ibid.

45 Ibid.

46 Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées section UE, entretien du 23 février 2010 + Lieutenant-Colonel DULOU et Colonel LACROZE, Etat-major des Armées/ division Ressources humaines, entretien du 6 mars 2010.

C. La difficulté de légitimer la politique européenne de défense:

Il existe une difficulté particulière à légitimer les opérations militaires européennes dans une Union qui a été légitimée vis-à-vis de l'opinion publique, depuis sa création, sur le mythe de la paix. Dans ce domaine, le rôle du Parlement (donc le rôle des élus européens) demeure marginal. La légitimation d'une action est entendue ici comme l'ensemble des actions menées pour légitimer la PESD et la revendiquer en fonctions des représentations que les acteurs ont du régime européen désirable⁴⁷.

1. Le problème entre la PESD et les parlements nationaux:

Il semble que le soutien de l'opinion publique française (et européenne) à une politique de défense européenne soit largement affective. 89% des Français s'expriment en faveur d'une décision commune avec d'autres États sur les questions de défense⁴⁸; et 65% des Européens affirment souhaiter que l'UE acquière une dimension de puissance internationale et ait un ministre des Affaires étrangères. Cependant, ils ne sont plus que 36% à approuver cette dernière idée si cela devait signifier une augmentation des dépenses militaires⁴⁹. Ainsi, il semble que les opinions publiques européennes et l'opinion publique française comprise ne sont pas réellement prêtes à accepter les conditions de mise en place d'une réelle politique de défense commune et intégrée. En fait, il semble que la cause de cette opinion soit l'absence d'identité européenne de sécurité. En France, nous avons expliqué précédemment qu'il s'agit pour les acteurs diplomatico-militaire d'affirmer la puissance militaire française à travers l'Europe de la Défense. Il en est de même pour l'opinion publique française. L'Europe de la Défense est perçue comme un élément qui apportera du prestige à la France et non l'inverse. Ce manque d'identité commune en matière de défense se répercute dans le contrôle démocratique opéré par les parlements nationaux. Ce contrôle lacunaire permet de comprendre pourquoi la PESD ne peut pour le moment avoir qu'un rôle limité permettant à l'UE de s'afficher comme acteur à part entière

47 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

48 Philippe EVERTS et Richard SINNOTT, « Opinion publique, défense européenne intervention militaire », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4, n°48, p. 147-158.

49 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

sur la scène internationale.

Il existe de profondes différences entre les pays concernant la nature et l'objet des opérations militaires qui peuvent être menées par l'Europe de la Défense. Les différences sont matérielles mais aussi idéologiques. Pour la France, l'idée est de préparer les armées pour des guerres d'une haute intensité. Mais pour l'Allemagne, il s'agit plus de préparer à des missions de maintien de la paix ou d'aide humanitaire. Nous pouvons interpréter cette différence comme le fait que ce sont finalement toujours les intérêts nationaux de sécurité, dictés par des politiques étrangères nationales qui priment. Le rapport politique de l'armée française avec les institutions et le chemin de dépendance institutionnel autour du recours à la force en Europe est particulier à la France, et différent de celui de l'Allemagne⁵⁰. Contrairement à l'armée allemande, l'armée française forme un élément constitutif de l'État. En France, le mot *armée* désigne un concept durable et un élément ancré dans la tradition⁵¹.

Nous pouvons tenter de comprendre les processus de légitimation de la force en France à travers quelques éléments théoriques tels que l'apport constructiviste des relations internationales d'Alexander Wendt. Il postule que « *les structures de l'association humaine sont déterminées principalement par des idées partagées plutôt que par des forces matérielles, et que les identités et les intérêts d'acteurs réfléchis sont construits par ces idées plutôt que donnés par la nature*⁵² ». Ainsi, nous pouvons en déduire que la politique de défense européenne est déterminée par l'existence d'une identité commune. La culture politico-militaire est une variable socialement ancrée qui socialise les acteurs qui concourent à la mise en place des politiques de défenses nationales et engendrant un phénomène de *path dependency* qui représente une ressource stratégique potentiellement mobilisable par ces acteurs.⁵³ La relation armée-État paraît naturelle en France, elle est liée à l'autorité politique suprême: c'est-à-dire le président de la République. Le contrôle parlementaire est extrêmement limité en matière de défense (contrairement à l'Allemagne). Samy Cohen explique qu'en France la politique étrangère est menée d'une manière très

50 Ibid.

51 Ibid.

52 Alex MACLEOD, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, 54, été 2004, [En ligne], mis en ligne le 08 janvier 2010. URL : <http://conflits.revues.org/index1526.html>. Consulté le 21 avril 2010.

53 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

particulière: « *Le Président est dans la pratique le personnage prééminent. Le Parlement ne discute pas cette prééminence et ne réclame pas davantage de pouvoirs, le gouvernement non plus. Tous les Premiers ministres et les ministres des Affaires étrangères reconnaissent la primauté du Président de la République*⁵⁴ ». Les députés français ne peuvent pas constituer de commission d'enquête et ne peuvent pas non plus convoquer le Chef d'état-major des armées pour l'auditionner au cas où le Ministère de la Défense ne donnerait pas son aval à une action de force armée. Pour Samy Cohen, cette faiblesse parlementaire en matière de défense est favorisée par le gouvernement qui n'entend pas favoriser les liens entre militaires et parlementaires de peur que se nouent des connivences qui risqueraient d'affaiblir l'autorité de l'exécutif⁵⁵. L'article 88-3 de la Constitution assigne au Parlement un droit de regard sur les questions relatives à la PESC, mais en pratique, pour chaque opération militaire européenne déjà conduite, le gouvernement a utilisé l'argument de procédures d'urgences pour pouvoir décider de l'envoi de troupes rapidement et en dehors du débat parlementaire⁵⁶. Souvent les députés ne disposent pas des compétences minimum en matière de défense; ce qui entraîne des lois de programmation votées sans grand débat. Le faible rôle du Parlement en matière militaire est accentué par la dimension jusqu'à présent consensuelle de la Défense en France. Avec le ralliement de François Mitterrand à la tradition gaulliste, la défense fait l'objet d'un consensus politique national reposant sur quelques grands fondements que sont la dissuasion nucléaire, **la construction d'une défense européenne**, la participation aux opérations militaires internationales et l'autonomie stratégique⁵⁷.

La vision de la France en matière de défense diffère cependant de celle d'autres pays européens comme nous l'avons expliqué, en comparaison avec l'Allemagne notamment. Ceci n'empêche pas la France et l'Allemagne d'être les deux pays moteurs de la construction d'une politique de défense européenne, en commun. Ils ont d'ailleurs montré l'exemple symbolique en créant les Brigades franco-allemandes. Cependant, il subsiste dans l'opinion publique, les milieux politique et militaire, une absence d'une réelle identité

54 Samy COHEN, « Quelles marges de manoeuvre pour la politique étrangère française? », *Le Banquet*, n°1, 1997/2.

55 Delphine DESCHAUX-BEAUME, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).

56 Ibid.

57 Ibid.

européenne de sécurité. Ceci fait que la PESD se transforme *de facto* en substitut politique. La différence de contrôle démocratique exercée sur les affaires militaires selon les États, se double d'un contrôle parlementaire lacunaire au niveau européen, résultat non seulement de la confrontation des traditions nationales dans la configuration PESD, mais également des jeux d'acteurs qui attribuent une position largement marginale aux parlementaires européens sur le sujet⁵⁸.

2. Le peu de contrôle parlementaire de la PESD au niveau européen:

Le contrôle démocratique et parlementaire des opérations militaires que doit mener la PESD pour gagner en crédibilité pose question au sein des armées nationales, mais également à l'échelle européenne et internationale. Le Parlement européen joue un rôle très minime au lieu de jouer celui de relais entre la PESD et les parlements nationaux. Le Traité sur l'Union européenne prévoit seulement qu'il soit consulté et informé dans le cadre de la PESC mais il ne prend aucune décision pour les questions budgétaires communes (article 21 TUE)⁵⁹. Il ne joue aucun rôle au moment du processus décisionnel du lancement d'une opération militaire européenne. Donc finalement, le Parlement européen ne joue aucun rôle décisif au niveau de la défense. Ceci est dû au fait que la politique européenne de défense relève du principe intergouvernemental et n'est pas supranationale, comme nous l'avons expliqué précédemment. Les parlements nationaux sont donc beaucoup plus susceptibles de jouer un rôle dans le processus de décision du lancement d'une opération militaire européenne.

Le Parlement ne dispose pas non plus d'un droit de regard ou d'un pouvoir de contrôle sur les dépenses militaires relevant des États-membres pour les opérations militaires européennes. Les coûts communs sont votés à l'unanimité via des accords intergouvernementaux. Le Conseil doit seulement l'informer des dépenses effectuées sur une base commune. Il s'agit selon Delphine Deschaux-Beaume, de la lacune la plus criante dont souffre le Parlement européen en comparaison des prérogatives dont disposent les parlements nationaux dans ce domaine. Enfin les acteurs politiques nationaux qui

58 Ibid.

59 Ibid.

participent aux sommets européens tendent à favoriser le cantonnement des acteurs parlementaires européens au minimum concernant la PESD. Ces acteurs parlementaires européens de leur côté tendent à favoriser le statut de puissance civile de l'UE. Le Parlement européen formule cependant des avis ou des recommandation concernant les opérations militaires qui sont lancées dans le cadre européen mais celles-ci restent en général lettre morte. On voit bien que la légitimité politique du Parlement européen n'a pas encore acquis le niveau de légitimité politique des parlements nationaux.

Finalement, l'ensemble des enjeux de légitimation de la politique européenne de défense, et, à travers elle, ceux de l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine de la sécurité, se heurte à l'absence d'une identité européenne réellement commune, et surtout à l'absence de consensus politique entre États sur la communauté européenne à construire. L'exemple de la défense est ici significatif des fonctions politico-symboliques que remplit l'UE, et des enjeux de légitimation de l'ordre communautaire : la PESD, c'est finalement davantage de politique que de défense, puisque qu'il ne revient pas à cette politique inédite d'assurer la protection du territoire européen. La France joue un rôle majeur dans la détermination de cette PESD et l'armée française s'insère parfaitement dans cette politique puisqu'elle impulse par différentes initiatives sa vision des choses. Le projet d'Erasmus militaire est emblématique de cette conception: basé sur le volontariat complet des États, il démontre bien la continuité de cette logique. Cependant, ce projet semble être porteur d'espoir plus transnationaux lorsque l'on entend le discours de certains responsables militaires. Mais ces espérances et ces attentes allant dans la direction d'une véritable Défense européenne, ne sont pas du tout envisagées à court, moyen ou long terme. Elles sont en général une idée restant en place dans les esprits mais un espoir plus qu'une réalité réalisable. Certains imaginent une possibilité à très long terme, c'est-à-dire beaucoup plus loin qu'à l'horizon d'un demi-siècle⁶⁰.

60 Lieutenant-colonel DULOU, Etat-major des Armées/ Division des ressources humaines, entretien du 6 mars 2010.

II. L'eupéanisation: un axe majeur des réformes de l'armée française

Pourtant si l'UE et la PESD ne sont peut-être pas aptes à eupéaniser l'armée et la politique de défense et ne jouent pas ce rôle, il semble que les réformes mises en place, qui ont cours depuis le début des années 90, aillent dans le sens d'une réelle eupéanisation.

A. « Une eupéanisation sans l'UE » (Bastien Ironnelle)

Bastien Ironnelle a montré que l'eupéanisation a été un axe majeur des réformes entre 1991 et 1996, alors que les institutions européennes étaient presque dépourvues de compétences dans le domaine de la défense. Il a qualifié cette eupéanisation « *d'eupéanisation sans l'UE*⁶¹ ».

1. Eupéanisation et politique militaire: deux idées à concilier

La nouvelle doctrine stratégique française, la professionnalisation des armées ou encore le maintien de certains programmes d'armement, comme le Tigre⁶² ou le NH90⁶³ ont été déterminés dans la perspective d'une intégration des politiques de défense au niveau européen. Différents mécanismes ont joué un rôle dans cette eupéanisation, parmi lesquels des contraintes indirectes (le respect des critères de Maastricht), des médiations institutionnelles (par la DAS et l'EMA), et une socialisation grandissante des acteurs français au niveau européen. La dimension européenne est devenue un des facteurs clés pris en compte par les acteurs nationaux dans la définition de leur politique de défense. Pourtant, à première vue, interroger la question des changements de politique de militaire sous l'angle de l'eupéanisation peut paraître inappropriée. La politique militaire est le processus décisionnel qui vise à définir, mettre en place et utiliser la force armée. La question de l'eupéanisation de la défense française est une question peu traitée par le

61 B. IRONDELLE, "Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-96", *Journal of European Public Policy*. 10: 2. Avril 2003, p.208-226.

62 L'Eurocopter Tigre est un hélicoptère d'attaque construit par Eurocopter, premier fabricant d'hélicoptères au monde.

63 Le NH90 est un hélicoptère militaire bi-turbine. Il est produit par NHIndustries une coentreprise comprenant Eurocopter, Agusta et Stork Fokker AESP.

champ de la recherche. Les travaux de Jolyon Howorth, Bastien Ironnelle et Anand Menon font figure d'exception. Ces travaux ont réussi à réconcilier la notion d'eupéanisation avec celle de politique militaire.

D'un point de vue sceptique, l'eupéanisation de la politique militaire ne peut être qu'un alibi ou une illusion⁶⁴. Les défenseurs de cette idée, comme Jolyon Howorth, expliquent que la manipulation est au centre des discours officiels des autorités, lorsqu'il s'agit d'eupéanisation. L'Europe est cependant souvent un bouc-émissaire. Elle est soit utilisée comme un instrument de légitimation, soit désignée comme un responsable des échecs. Pourtant, en matière de défense, rien n'est imposé au niveau européen. Le processus d'adaptation de l'armée à l'Europe est aussi un processus discursif. L'écart entre les discours publics et les négociations en cours n'est pas si évident. L'idée de l'alibi postule que l'eupéanisation serait un moyen pour la France de préserver un style national. Concernant « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers inspirée d'Erasmus », « *il est vrai que le fait que l'initiative soit française implique que la France joue un rôle particulier* ⁶⁵ ». Pour la France, l'intégration européenne dans le champ militaire signifie très certainement autonomie stratégique ou statut de puissance par d'autres moyens. Mais cela n'implique pas un déni de l'eupéanisation de l'armée et de la politique de défense française, bien au contraire. L'acceptation par les responsables politiques français du fait que l'Europe est de nos jours le principal élément qui puisse assurer des perspectives à la politique de défense, montre l'impact de l'intégration européenne sur la politique militaire. La France a toujours soutenu l'idée d'une défense européenne autonome depuis la Seconde Guerre mondiale. Ce qui est nouveau cependant aujourd'hui, c'est la reconnaissance du fait que cette indépendance n'est pas nécessairement la seule voie appropriée.

La particularité nationale du processus de prise de décision lorsque l'on examine les réformes de 1996 (dont la professionnalisation) renforcent la thèse de l'Europe comme alibi. Les décisions ont été prises dans un cadre très restreint, sans consultation des connaissances des partenaires européens. L'annonce de la fin de la conscription en février 1996 a déclenché une crise dans les relations franco-allemandes et une forte colère du côté

64 L. FREEDMAN et A. MENON, « Defence, states and integration », in J. HOWORTH and A. MENON, *The European Union and National Defence Policy*, Londres, Routledge, 1997.

65 Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées section UE, entretien du 23 février 2010.

du Ministre de la défense allemand⁶⁶. Le retrait de la France du programme *Brevel*⁶⁷ a montré que l'eupéanisation était parfois une chimère pour la politique de défense française. Le report jusqu'à 2003 de la participation financière française dans le transport aérien européen a aussi été présenté comme un manque d'eupéanisation dans les décisions de 1996⁶⁸.

L'eupéanisation de la politique militaire française, si elle n'est pas un alibi, serait une illusion. En effet, l'impact de l'intégration européenne ne serait pas significative dans le progrès des réformes domestiques de 1991 à 1996. Il s'agit de l'idée défendue par Menon et Freedman⁶⁹. Pour preuve est le fait que les personnes interrogées lors des entretiens ont eu beaucoup de mal à relier l'eupéanisation de l'armée avec la réforme de la professionnalisation (« *pour le coup, je ne vois pas en quoi la professionnalisation irait dans le sens de l'eupéanisation de l'armée* ⁷⁰») et ce, malgré les raisons invoquées par Jacques Chirac lors de l'annonce de la réforme. Ils expliquent que des facteurs tels que l'importance de posséder des armes sophistiquées et le coût croissant de l'armement sont des incitateurs pour renforcer la coopération européenne dans le secteur militaire. De plus, les pressions provenant de l'intégration européenne ne sont pas les seules ni même les facteurs décisifs des réformes françaises. Des décisions telles que celle de la professionnalisation dépendent de facteurs multiples. D'autres facteurs allant du contexte stratégique, aux dynamiques sociales, à l'environnement économique ou aux politiques électorales, jouent un rôle décisif sur les décisions relatives à la planification militaire ou au recrutement⁷¹. La question est de déterminer si les pressions provenant de l'intégration européenne jouent un rôle et, si tel est le cas, de déterminer si ce rôle est significatif. La thèse de l'illusion de l'eupéanisation nous ramène à une question théorique. Une eupéanisation de la politique militaire est-elle possible en dépit du « *manque de*

66 H. COUDURIER, *Le monde selon Chirac*, Paris: Calmann-Levy, 1998.

67 Le programme *Brevel* concerne la mise au point de drones de surveillance. Ce programme, à l'origine bilatéral avec l'Allemagne, a été abandonné par la France.

68 J. HOWORTH et A. MENON, *The European Union and National Defence Policy*, Londres: Routledge, 1997.

69 L. FREEDMAN et A. MENON, « Defence, states and integration » in J. Howorth et A. Menon, *The European Union and National Defence Policy*, Londres: Routledge, 1997.

70 Lieutenant-colonel Dulou et Colonel LACROZE, Etat-major des Armées/ Division des ressources humaines, entretien du 6 mars 2010.

71 B. IRONDELLE, « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*. 10:2. Avril 2003, p.208-226.

*compétence de l'Union européenne sur les sujets de défense*⁷²»? Jolyon Howorth estime qu'il n'y a pas « *d'institutions européennes ayant une autonomie politique ou militaire suffisante pour influencer directement un processus politique national séculaire comme celui de la France*⁷³ ».

Cependant, on peut voir dans les changements de la politique militaire française qu'une européanisation sans l'Union européenne est possible.

2. La tendance réelle de l'européanisation de la politique militaire française

Les changements opérés depuis 1991 illustrent l'européanisation de la politique militaire française, qui affecte les acteurs, les institutions, les doctrines et les missions.

Depuis la fin de la Guerre froide, la France a pris part dans nombre de théâtres d'opération multinationaux. C'est en soit une innovation essentielle au regard de la doctrine française de non intégration des forces armées dans les structures multinationales, depuis son retrait du commandement intégré de l'OTAN. La France a créé avec le Portugal, l'Italie et l'Espagne, les Forces de Réaction Rapide (EUROFOR) équipée de capacités aérienne et terrestres et la Force Maritime européenne (EUROMARFOR). Ces forces appartiennent à l'Union de l'Europe Occidentale. En 1991, le président Mitterrand et le chancelier Kohl ont créé le Corps européen. Ce Corps européen a été opérationnel depuis Novembre 1995, avec son siège multinational à Strasbourg. Le dernier projet en cours est la création de « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers inspirée d'Erasmus » lancée en 2008, sous présidence française de l'Union européenne. La multiplication de ces structures multinationales européennes a été l'un des arguments majeurs en faveur d'une professionnalisation de l'armée française. Les conscrits ne pouvaient pas servir dans des opérations extérieures à caractère multinational. La réforme de professionnalisation de 1996 visait essentiellement à avoir une armée professionnelle organisée dans un système inter-arme. Les principales missions de ces forces professionnelles est de pouvoir

72 L. FREEDMAN et A. MENON, « Defence, states and integration » in J. Howorth et A. Menon, *The European Union and National Defence Policy*, Londres: Routledge, 1997, p. 156.

73 J. HOWORTH et A. MENON, *The European Union and National Defence Policy*, Londres: Routledge, 1997, p.24.

intervenir à n'importe quel moment, au sein d'une coalition multinationale, de préférence dans un cadre européen. L'intégration européenne, qui était essentiellement sous une forme d'entente bilatérale pendant la période 1991-1996, et les attentes d'une politique européenne de défense commune ont, en ce sens, fortement contribué à la réforme de 1996 de la politique militaire française; avec pour but de concevoir, recruter, organiser des forces armées pour participer à des opérations militaires dans un contexte multinational, et européen si possible.

Le cadre politique a aussi connu des ajustements allant dans le sens d'une européanisation. Des institutions ont été créées ou rénovées dans le but de mieux prendre en compte la dimension européenne. C'est notamment le cas de la Délégation aux Affaires Stratégiques (DAS) créée en 1992 au sein du Ministère de la Défense et qui comprend un bureau européen très important et très actif.

Concernant l'approvisionnement d'armes, l'européanisation a constitué un important facteur dans le processus de décisions en 1995-1996. Il faut reconnaître que les programmes de coopération européens, notamment l'hélicoptère *Tigre* et l'hélicoptère *NH90* ont été sévèrement touchés par des restrictions budgétaires. Cependant, pendant les négociations bureaucratiques au Ministère de la Défense avec le Ministère de l'Economie et des Finances, les programmes de coopération ont été plutôt épargnés au nom de l'intégration européenne. Les coupes budgétaires les plus sévères ont d'abord touché des programmes nationaux comme le *Rafale*⁷⁴. La part des programmes de coopération dans le budget de la Défense a constamment augmenté de 1996 à 2002 (de 15% à 34% du budget de la défense). Aujourd'hui, dans l'armée de terre qui est considérée comme le corps militaire le moins européen, plus de 70% de ses équipements majeurs sont issus de programmes de coopération⁷⁵. Dans son discours inaugural de 1995, le Premier ministre Alain Juppé a affirmé que « *tous les aspects de la défense sont concernés par la dimension européenne* »⁷⁶.

74 Le Dassault Rafale est un avion militaire français multirôle conçu par les Avions Marcel Dassault-Breguet Aviation et produit par Dassault Aviation.

75 B. IRONDELLE, « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*. 10:2. Avril 2003, p.208-226.

76 Ibid.

B. Les mécanismes d'eupéanisation en œuvre dans la défense française

Il est maintenant établi que l'eupéanisation est une tendance lourde de la transformation de la politique militaire française durant la période 1991-1996. Il existe un impact des pressions provenant de l'intégration européenne sur les acteurs et les instruments, sur les objectifs et sur les cadres cognitifs et normatifs. La réforme de 1996 doit son existence à la volonté politique du Président français. Mais le changement est subi par des acteurs centraux par rapport à la politique militaire, qui sont sujet à une forte modernisation de la politique militaire française vers une politique plus coopérative et européenne⁷⁷. Dans le contexte institutionnel français, qui est un modèle étatiste, l'apprentissage par les élites militaires est essentiel.

1. Une eupéanisation des élites militaires via l'apprentissage et la socialisation à l'Europe

Incorporer le problème européen dans l'élaboration de la politique militaire française implique un double processus de socialisation et d'apprentissage par les décideurs.

Plusieurs études ont montré l'importance de la socialisation entre les élites en charge de la politique étrangère des pays de l'Union Européenne dans le cadre de la politique de coopération européenne, puis de la PESC⁷⁸. Dans le champ militaire, l'institutionnalisation et la multiplication des sommets bilatéraux entre la France et ses partenaires européens contribue profondément à cette socialisation. Lors de chaque sommet, les questions de politique militaire et de sécurité européenne sont abordées. C'est dans les institutions françaises les plus concernées par cette socialisation, celles qui travaillent le plus sur la coopération européenne que les acteurs les plus ouverts à l'adaptation de la politique militaire aux problèmes européens sont recrutés. L'armée de l'air est mieux disposée à cette adaptation que l'armée de terre par exemple. La disposition à parler anglais est révélatrice. Lors des entretiens menés, les acteurs issus de l'armée de terre ont défendu l'utilisation du

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Ibid.

français dans les instances européennes (« *Nous sommes tenus de parler français* ⁷⁹») tandis que les acteurs issus de l'armée de l'air acceptent plus facilement d'utiliser l'anglais (« *Vous savez, dans l'armée de terre, ils ont un côté encore très chauvin* ⁸⁰»). De plus, en France, l'intégration européenne est l'une des causes majeures de la coopération croissante entre les Affaires étrangères et le Ministère de la Défense, et entre les militaires et les diplomates, ce qui est une sorte de « révolution culturelle »⁸¹.

Dans la première moitié des années 90, une coalition plaidant pour une politique militaire européanisée a émergé, constituée de hauts fonctionnaires de la Défense et des Affaires étrangères. Elle a promu une réorientation de la politique militaire dans un sens plus coopératif et européen. Ces personnes ont plaidé pour la fin définitive de la politique de « splendide isolement »⁸² de la politique militaire française. Elles ont favorisé une orientation européenne forte et une restructuration des relations françaises avec l'OTAN. Les représentants de cette coalition ont joué un rôle majeur dans l'écriture du Livre Blanc de 1994. L'eupéanisation est aussi due à la réalisation que le modèle national est usé et non seulement à cette socialisation à l'Europe au sein des structures institutionnelles. Ce processus de prise de conscience s'est définitivement opéré lors de la Guerre du Golfe, durant laquelle les acteurs institutionnels et militaires ont réalisé que l'indépendance nationale était fortement limitée. Cette guerre a joué le rôle d'évènement traumatique⁸³ dans la prise de conscience des acteurs du changement de politique militaire en France. Cet évènement traumatique a joué un rôle très important dans l'apprentissage collectif de la nécessité pour la France de coopérer avec ses alliés dans le champ militaire. Durant le conflit en Bosnie, la France expérimente avec douleur l'impuissance militaire de l'Europe. C'est à partir de là que l'eupéanisation de la politique militaire est devenue une priorité. Le but étant d'adopter des réformes qui permettraient à la France de jouer un rôle dans la construction de la défense européenne, lui permettant ainsi d'agir de manière autonome. Les hommes qui ont fait les réformes de l'armée française étaient particulièrement

79 Lieutenant-colonel DULOU, Etat-major des Armées/ Division des ressources humaines, entretien du 6 mars 2010.

80 Colonel LACROZE, Etat-major des Armées/ Division des ressources humaines, entretien du 6 mars 2010.

81 B. IRONDELLE, « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*. 10:2. Avril 2003, p.208-226.

82 Ibid.

83 M. SALMONA, « La mémoire traumatique », [www.sosfemmes.com/violences/.../memoire traumatique.pdf](http://www.sosfemmes.com/violences/.../memoire_traumatique.pdf), consulté le 25 avril 2010.

sensibilisés à la dimension européenne et au besoin d'Europe. Le processus d'apprentissage de l'Europe concerne aussi l'opinion publique. Une tendance majeure en faveur d'une Europe de la Défense est perceptible dans l'opinion publique française. Le soutien public est donc aussi un des mécanismes majeurs de l'europeanisation⁸⁴.

2. Les médiations institutionnelles et les pressions indirectes à l'europeanisation

Le mécanisme d'europeanisation le plus simple à détecter est celui des pressions indirectes effectuées par les organismes d'intégration européenne sur la politique militaire. Tout d'abord, l'intégration européenne a transformé les pays occidentaux en communauté de sécurité⁸⁵. Cette communauté est fondée sur un sentiment naturel de solidarité entre les pays européens. L'intégration européenne a fortement modelé les intérêts des États-membres en direction d'une conception plus européenne. Ce sentiment de sécurité joue un rôle important dans certains choix décisifs de la planification militaire. Cette europeanisation des intérêts français est aussi fortement liée à la préparation à la monnaie unique. Cette réforme produit une pression indirecte sur la question du budget. L'évolution de la politique de défense entre 1991 et 1995 est principalement guidée par des impératifs budgétaires, pour être capable de respecter les critères de Maastricht. Les causes de la réduction du budget de la défense en France ne sont pas les conséquences de la paix mais plutôt les pressions de l'intégration européenne sur le budget. La réforme de 1995-1996 tire son origine directement des coupes budgétaires dues à l'europeanisation⁸⁶.

Les institutions nationales jouent aussi un rôle crucial dans le processus d'europeanisation⁸⁷. L'europeanisation a des conséquences sur l'allocation des pouvoirs et des ressources dans la prise de décision en matière militaire. L'europeanisation n'est pas neutre; elle peut modifier l'allocation des ressources entre les acteurs et ainsi leur influence dans le processus. Par exemple, l'Europe contribue à donner un rôle pivot et une influence

84 M.E. SMITH, « Conforming to Europe: the domestic impact of EU foreign policy co-operation », *Journal of European Public Policy*, 7:4, Octobre 2000, p. 613-631.

85 E. ADLER, *Communitarian International Relations. The Epistemic Foundations of International Relations*, New York: Routledge, 2005.

86 B. IRONDELLE, « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*, 10:2, Avril 2003, p.208-226.

87 T. RISSE, M. GREEN COWLES, et J. CAPORASO, *Transforming Europe: europeanization and domestic change*, Ithaca: Cornell University Press, 2001.

centrale à la Délégation aux Affaires Stratégiques en matière de politique militaire, cela étant dû à ses relations avec le Ministère des Affaires étrangères et avec les partenaires européens. Au niveau intergouvernemental, le rôle du Ministère de l'Économie et des Finances a considérablement augmenté dans le domaine de l'élaboration de la politique militaire, en raison de l'impact de l'intégration européenne.

Les institutions domestiques servent d'intermédiaire par rapport aux pressions et effets de l'eupéanisation, comme dans le cas de l'internationalisation⁸⁸. Cela peut expliquer l'impact différencié de l'intégration européenne selon les secteurs décisionnels. La structure nationale des pays peut faciliter ou inhiber le processus d'adaptation. Il existe trois facteurs de médiation à prendre en compte, d'après B. Irondelle. Premièrement, l'existence de multiples points soumis au veto peut restreindre la possibilité de produire du changement. Deuxièmement, le pouvoir exécutif, selon qu'il soit intégré ou fragmenté peut générer des résultats différents dans le processus d'eupéanisation. Troisièmement, certaines politiques sont gouvernées par des interactions complexes entre les acteurs et les institutions tandis que d'autres le sont par des élites technocratique. Il explique que d'un point de vue européen, ces caractéristiques sont beaucoup plus pertinentes dans un secteur complètement intergouvernemental tel que la politique de défense que dans un secteur polycentrique et marqué par une gouvernance multi-niveau⁸⁹. Ces facteurs sont particulièrement pertinents dans le cas de la France qui est un Etat fort où la prise de décision est dominée par un style politique étatiste⁹⁰.

88 B. IRONDELLE, « Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-1996 », *Journal of European Public Policy*. 10:2. Avril 2003, p.208-226.

89 Ibid.

90 Ibid.

Partie 2: L'eupéanisation de l'armée française: un processus d'ajustement cognitif et pratique dans le cadre de l'Europe de la Défense

I. Quelle influence sur les transformations de l'armée française

La politique de défense française a connu de profondes évolutions dans les années 90. La projection de force est devenue l'axe le plus dynamique de sa stratégie militaire. Le contexte international et l'influence de l'OTAN ont fait partie des facteurs qui ont concouru à l'eupéanisation de l'armée française.

Sten Rynning⁹¹ estime que les évolutions de la doctrine de défense française ont été inspirées surtout par l'influence otanienne, tandis que les débats sur l'Europe de la défense sont restés purement politique, sans incidence sur la stratégie française. Sans aller jusqu'à valider pleinement ces propos, nous verrons comment l'influence otanienne a joué un rôle majeur dans les positions stratégiques adoptées par la défense française (A). Mais il conviendra ensuite de nuancer cette perception en montrant que l'Europe a tout de même joué un rôle majeur dans l'évolution de l'armée française ces dernières années, comme nous avons commencé à le faire dans la partie précédente (B).

A. Une influence otanienne majeure

En France, les décisions prises par le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le président de la

⁹¹ Sten RYNING, *Changing military doctrine: presidents and military power in fifth Republic, 1958-2000*, Santa-Barbara: Greenwood Publishing Group., 2002.

République sont extrêmement importantes et ont un caractère décisif. En matière de politique militaire, cela est pleinement le cas. Tout au long de la cinquième République, les présidents de la République française ont dû gérer l'influence otanienne qui s'est mise en place après la Seconde Guerre mondiale.

1. Entre clash et innovation: de la politique otanienne de De Gaulle à VGE

Les décisions prises par le Général de Gaulle ont compté sur une seule politique parfaitement définie, l'assurance de la sécurité nationale en toute circonstances et dans l'indépendance, et servant librement les intentions de sa politique étrangère. Au sortir de la guerre, il était selon lui nécessaire de trouver les moyens de défendre cette politique, et de trouver les moyens de la faire accepter par le peuple français. Il était aussi nécessaire pour lui de faire accepter sa politique à l'étranger en dépit des réserves et même des oppositions qu'elle rencontrait. Il était pourtant facile pour le Général de défendre ce point de vue, cela semblant très naturel à la France, après la défaite de 1940 et l'émergence des deux super puissances, de jeter un œil sur sa politique de défense. Il s'agissait de déterminer quelles étaient ses limites et de trouver sa place dans le nouveau système de sécurité, mené par un pays qui détenait dorénavant tous les pouvoirs, les États-Unis. Il choisit d'affirmer une forme de puissance et d'indépendance de la France sur le plan de la Défense et le retrait du commandement intégré de l'OTAN en est un exemple symbolique. Cependant, la France a continué à participer aux opérations multinationales durant toute la période de retrait⁹². De Gaulle n'a pas su concilier sa vision de l'indépendance française avec le nouveau système de sécurité mondial. Les événements de Mai 1968 ont ainsi marqué son retour sur la touche⁹³. La question de la défense nationale a semblé être une question prise très au sérieux pour Georges Pompidou. Il souhaitait pleinement suivre les pas amorcés par De Gaulle et avait une réelle confiance en son ministre de la Défense Michel Debré. Ses successeurs ont fait très attention à ne pas affirmer d'ambition similaire concernant la politique de défense. De plus, dans le cadre des institutions telles que l'OTAN, le cadre exécutif leur a donné des attributions qui étaient bien au-delà de leurs capacités. Durant

92 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

93 Sten RYNING, *Changing military doctrine: presidents and military power in fifth Republic, 1958-2000*, Santa-Barbara: Greenwood Publishing Group., 2002.

cette période, la particularité de la France a donc été de mener une politique de défense indépendante mais respectant toujours le cadre et les objectifs de l'OTAN.

Vint ensuite Valéry Giscard d'Estaing. Sten Rynning estime que sa politique de défense a été marquée par une certaine tendance fantaisiste et quelques contradictions⁹⁴. En Octobre 1974, il annonça son intention de réduire l'accent mis sur les armes nucléaires et d'augmenter celui mis sur les forces conventionnelles. Sten Rynning souligne cependant l'importance du risque d'attaque par les Soviétiques que Valéry Giscard d'Estaing a semblé oublier⁹⁵. N'ayant pas de convictions personnelles dans le domaine de la défense, il se reposa sur les influences étrangères (américaine et allemande). La contradiction était caractéristique de la politique du Président: la réduction de l'arsenal nucléaire français mais en même temps l'adoption des idées du Chef d'Etat-major, le Général Méry concernant une « sanctuarisation agrandie »⁹⁶. Il a assigné une importance beaucoup plus grande à la réduction des forces nucléaires. Cette politique était pour le moins paradoxale dans le contexte de l'époque, la France étant alors incapable de protéger son sol national sans la force nucléaire. En Novembre 1974, il fit également arrêter le travail d'installation de la troisième unité de missile sur le plateau d'Albion⁹⁷. Une réduction des fonds alloués aux armes nucléaires dans la Marine suivit. Moins de deux ans plus tard, le Premier ministre Jacques Chirac déclara que les armes nucléaires tactiques avaient une « tâche européenne »⁹⁸. Ceci signifiait que les missiles nucléaires n'étaient pas seulement réservés à la défense des infrastructures nationales, mais que le pays acceptait le risque de sa propre « vitrification »⁹⁹ pour défendre un territoire qui n'était pas le sien, c'est-à-dire le territoire européen. Avec un arsenal fortement diminué par la politique menée vis-à-vis du nucléaire, qui avait perdu en grande partie son pouvoir d'intimidation, il y avait de sérieuses incohérences dans cette déclaration de Jacques Chirac. Ce qui fit d'ailleurs sourire les ministres étrangers. A la fin de son mandat, la présidence de Valéry Giscard d'Estaing atteint le sommet de son incohérence, lorsqu'il déclara qu'il n'aurait jamais donné l'ordre

94 Ibid.

95 Ibid.

96 Ibid.

97 Le Plateau d'Albion est l'ancien site de lancement de missiles nucléaires sol sol balistiques de la Force de dissuasion nucléaire française.

98 Sten RYNING, *Changing military doctrine: presidents and military power in fifth Republic, 1958-2000*, Santa-Barbara: Greenwood Publishing Group., 2002.

99 Ibid.

d'avoir recours à la force nucléaire. Dans le contexte de l'époque, il n'avait pas saisi que la particularité de l'arme nucléaire était son pouvoir d'intimidation d'un adversaire. En fait, il n'avait pas compris le sens du mot « dissuasif »¹⁰⁰ concernant cette arme.

2. Construire une coalition pour le changement: de Mitterrand à Chirac (puis Sarkozy)

François Mitterrand, en tant que député avait toujours voté contre les budgets militaires et condamnait systématiquement l'arme nucléaire. Durant sa campagne électorale, il déclara même que la puissance nucléaire française devait être abolie. Une fois élu en 1981, il fit volte-face. Sten Rynning ne pense pas qu'il ait mieux saisi la signification du pouvoir de dissuasion de l'arme nucléaire que ses prédécesseurs. Selon lui, en cas de conflit sérieux avec l'URSS, il choisirait de lancer quelques têtes de missiles nucléaires faibles sur le territoire de l'ennemi pour montrer que la France avait décidé de se défendre par tous les moyens nécessaires. Il ne s'était pas rendu compte que par un tel avertissement, la France aurait pris l'initiative d'un désastre nucléaire qui aurait encouragé des représailles nucléaires immédiates non pas limitées, mais massives et, par conséquent, décisives. Les entretiens menés n'ont pas permis de dégager de tels éléments. En effet, difficile dans le contexte militaire de faire admettre un relatif déclin de la puissance militaire française. Cependant, l'accent mis sur les procédures otaniennes et la force nucléaire de l'Alliance atlantique durant la guerre froide ont permis d'étayer les éléments relevés par Sten Rynning¹⁰¹. Il estime que la politique de défense de la France n'a fait que perdre en puissance. Il pense que François Mitterrand a fait de plus graves erreurs stratégiques et politiques que celle des têtes de missiles. C'est le choix de l'euro-péanisation qu'il estime être plus grave. En effet, en 1991, le ministre des Affaires étrangères déclara devant l'Assemblée nationale que la « *France est déterminée à poser les fondations d'une Union à but fédéral... nous avons choisi, avec Maastricht, d'opter pour une transformation fondamentale* »¹⁰². La conséquence a donc été que les forces armées françaises n'ont plus été engagées que sur des théâtres d'opération dans le cadre d'une coalition dirigée par les

100 Ibid.

101 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

102 Sten RYNING, *Changing military doctrine: presidents and military power in fifth Republic, 1958-2000*, Santa-Barbara: Greenwood Publishing Group., 2002.

Etats-Unis. La France rencontra quelques difficultés dans sa participation à la guerre du Golfe. Ce conflit a bien montré que la puissance militaire de la France était devenue relativement faible. Durant la guerre en ex-Yougoslavie, la France se plaça sous le commandement de l'Allemagne puis des États-Unis, dans une coalition otanienne.

Lorsque Jacques Chirac arriva à l'Élysée, il mit un point final définitif à la politique de défense du Général De Gaulle. Il signa le traité d'Interdiction complète des essais nucléaires¹⁰³ en 1996. Ce traité a un horizon infini et, de plus, le site de test dans le Pacifique a été fermé. Les États-Unis, qui avaient signé le traité, ont depuis refusé de le ratifier. Ainsi, Sten Rynning estime que Jacques Chirac s'est retrouvé seul à appliquer un traité que les États-Unis ont imposé au reste du monde mais ne l'appliquent pas eux-mêmes. La politique de dissuasion nucléaire a été complètement abandonnée sous la présidence Chirac. La France s'est finalement recentrée sur l'Europe. Sten Rynning estime qu'elle est passée en quarante ans du statut de grande puissance indépendante, au statut de puissance régionale dans une Europe qui a fondé une Europe de la Défense. Il estime cependant que les institutions de cette Europe de la Défense restent floues¹⁰⁴. Enfin, on peut noter rapidement le fait que le retour de la France sous le commandement intégré de l'OTAN, décidé par Nicolas Sarkozy a pu être vu comme une contradiction de la France par rapport à sa participation dans l'Europe de la Défense. De plus, cette décision a été fortement critiquée en raison de la perte de souveraineté qu'elle représentait pour la France en matière militaire. Cependant, au sein de l'armée française ce retour sous le commandement a plus été vu comme un moyen de réduire la marginalisation dont ont pu être victimes les forces françaises dans les opérations multilatérales et le faible rôle qu'elles ont pu y jouer. De plus, l'absence de la France dans le commandement intégré de l'OTAN avait tendance à limiter la socialisation des militaires présents dans les états-majors et les théâtres d'opération par rapport aux procédures otaniennes. Le retour sous le commandement intégré est donc perçu comme un moyen de compléter l'intégration européenne en matière de défense, d'autant plus que l'OTAN dispose de procédures très claires que l'Europe n'a pas (« *on a des procédures otaniennes car une procédure*

103 Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un traité interdisant tout essai nucléaire ou tout autre type d'explosion nucléaire, que ce soit à des fins pacifiques ou militaires dans tout environnement que ce soit. Il a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996, à New York.

104 Sten RYNING, *Changing military doctrine: presidents and military power in fifth Republic, 1958-2000*, Santa-Barbara: Greenwood Publishing Group., 2002.

européenne n'existe pas »¹⁰⁵).

Mais même si l'OTAN et la politique de défense française par rapport à celle-ci a joué un grand rôle, Sten Rynning ne peut nier l'influence importante de l'Europe dans la politique de défense française, même si celui-ci estime qu'elle participe de la diminution de puissance du pays.

B- Mais une prise d'importance des logiques cognitives européennes dans un contexte de convergence des politiques de défense

Les travaux d'Elizabeth Sheppard¹⁰⁶ remettent en cause l'idée selon laquelle c'est l'influence de l'OTAN et de la relation que la France a avec l'Alliance atlantique qui détermine la direction dans laquelle est orientée sa politique de défense. L'influence n'est certes pas une cause directe mais un filtre entre les différentes options possibles et un catalyseur. Les logiques cognitives qui déterminent le changement de croyances des acteurs politiques et militaires déterminent également les adaptations institutionnelles. La croyance en l'eupéanisation reste un paramètre important dans l'action des décideurs.

1. La convergence en Europe: un processus déterminé par l'UE?

Nous analyserons ici le facteur UE dans le processus de convergence qui touche les politiques en Europe, afin de montrer comment les armées et en particulier l'armée française s'eupéanisent.

Il semble qu'un faible niveau de coercition existe en Europe. Le modèle de Vivien Schmidt sur les actions communautaires, qu'il classe en fonction de leur niveau de coercition et en fonction du niveau de spécificité qu'elles contiennent. La dissémination des modes de gouvernance communautaire est un processus interactif. Ainsi, l'existence d'une

105 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

106 Elizabeth SHEPPARD, « Phénomènes de convergence dans un contexte européen: quel rôle pour l'eupéanisation? », in B. Palier, *L'Europe en action, l'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, février 2007.

congruence entre la gouvernance du niveau communautaire et celle pratiquée au niveau national détermine en grande partie la manière dont s'effectue la réception des modes communautaires de la part des pays membres¹⁰⁷. Ainsi, des décisions européennes imposant des règles d'application très précises ont un niveau de coercition élevé tandis que celles qui donnent simplement un objectif commun à atteindre en laissant la liberté aux gouvernements la liberté d'utiliser les moyens qu'ils veulent pour l'atteindre sont moins coercitives. Dans le cas de la Défense, les décisions sont présentées en termes d'objectif commun et non de règles précises à respecter. La PESD a été instaurée comme un pilier de la coopération intergouvernementale: ses moyens d'actions relèvent essentiellement des Etats. Rien ne s'impose aux Etats et tout est décidé au Conseil européen. C'est d'ailleurs le Conseil européen qui a adopté au Conseil des affaires générales et relations extérieures une déclaration lançant l'initiative européenne pour les échanges de jeunes officiers sur le modèle de programme Erasmus¹⁰⁸. En matière de politique de défense, les choses sont à peu près comparables car même si le traité de Maastricht explicite précisément les objectifs à atteindre, dont celui d'une défense commune européenne, très peu de réalisations concrètes ont pu voir le jour. L'objectif avancé de l'Erasmus militaire est le même, il s'agit d'aller dans le sens d'une défense commune sur le long terme. Mais depuis 2008, il n'y a eu que très peu d'actions menées telles que l'organisation de séminaires (à Lisbonne notamment, pour le lancement du projet¹⁰⁹). On ne peut donc pas parler aujourd'hui d'une autonomie de la politique de Défense européenne. La PESD ne présente aucune dimension supranationale. La programmation militaire reste entièrement le fait des Etats et rien ne leur est imposé. Étant donné le peu de mesures coercitives imposées par l'UE dans le domaine de la politique militaire, l'UE est-elle la cause directe de l'intégration européenne des armées? Il semble qu'il existe une convergence par delà l'appartenance à l'UE ou aux institutions européennes. Elizabeth Shepperd analyse ce que font des pays qui n'appartiennent pas à l'UE pour essayer de comprendre quels facteurs hors-UE jouent un rôle dans l'intégration des politiques¹¹⁰. La Suisse par exemple, fait apparaître en matière de

107 Beate KOHLER-KOCH et Fabrice LARAT, « La dissémination du modèle communautaire de gouvernance comme processus d'adoption et d'adaptation », *Politique européenne* 2/2001 (n° 2), p. 87-106.

108 http://www.defense.gouv.fr/defense/articles/l_erasmus_militaire_un_projet_en_marche. Consulté le: 28 avril 2010.

109 Sylvain PAILE, chercheur à l'université de Liège, entretien réalisé à Bruxelles le 19 décembre 2009.

110 Elizabeth SHEPPERD, « Phénomènes de convergence dans un contexte européen: quel rôle pour l'europanisation? », in B. Palier, *L'Europe en action, l'europanisation dans une perspective comparée*,

défense l'apparition de nouvelles menaces et appelle à un accroissement massif de la coopération avec d'autres Etats pour y faire face. Elle procède, comme la France, à une réforme de son armée qui va également dans le sens d'une professionnalisation, d'une réduction de ses effectifs et d'une plus grande compatibilité de ses appareils militaires avec ceux de l'UE et de l'OTAN. En matière de politique de défense, il semble que les décisions américaines se rapprochent de celles sur lesquelles reposent les politiques françaises et britanniques, c'est-à-dire qu'elles vont toutes dans le sens d'une interarmisation, d'une plus grande interopérabilité mais aussi de restructurations industrielles. D'après Elisabeth Shepperd, ce seraient même les Etats-Unis qui auraient inspirés les réformes en Europe¹¹¹. L'impact de l'UE peut donc jouer un assez faible rôle dans l'eupéanisation des politiques de défense. La convergence des politiques de défense en Europe est paradoxalement inspirée par les Etats-Unis. Cependant, elle note que certains principes majeurs tels que la nécessité de coopérer restent des principes d'origine européenne. On voit donc que d'autres facteurs que l'UE jouent un rôle dans la convergence des politiques de défense. On ne peut donc désigner l'UE comme « la » seule variable indépendante capable d'expliquer la convergence. Pourtant, cela ne signifie pas qu'il faille exclure l'idée qu'il existe un lien entre convergence et eupéanisation (par l'UE)¹¹².

2. La convergence des politiques de défense à la lumière de l'eupéanisation

Nous pouvons aussi tenter de comprendre l'eupéanisation de la Défense à travers un autre prisme que ses causes. En effet, observer les mécanismes à travers lesquels l'eupéanisation se produit peut paraître mieux adapté pour comprendre certains aspects de la convergence des politiques de défense (et de la politique de défense française avec les autres politiques de défense des pays européens). Plutôt que de considérer l'UE comme une variable indépendante et chercher à dissocier ses effets de ceux d'autres variables, nous pouvons envisager l'eupéanisation des politiques de défense à travers les interactions qui lient les différents facteurs. Nous nous intéressons donc plutôt là aux processus qu'aux causes de convergence. Elisabeth Shepperd distingue trois niveaux de convergence: le

Paris, L'Harmattan, février 2007.

111 Ibid.

112 Ibid.

niveau communautaire, le niveau mondial et le niveau national¹¹³. Nous pouvons identifier des conditions et des sources d'inspiration qui sont susceptibles de rendre compte des ressemblances entre les politiques nationales en Europe, en matière de politique de défense. Mais il est cependant difficile de déterminer quel lien existe entre les facteurs explicatifs et la réalité observée.

En matière de Défense, il n'existe aucune contrainte ou règle juridique. Elles ne permettent donc pas d'expliquer pourquoi les décideurs politiques de différents pays, dans lesquels des contextes différents ont donc cours, prennent des décisions similaires et modifient leurs actions publiques de la même manière, en faisant les mêmes interprétations des événements intervenus au niveau national, européen ou mondial. Cette européanisation n'est ni totalement une européanisation *top-down* ou *bottom-up*. Elle n'est pas unidirectionnelle et les relations sont réciproques entre les différents facteurs dégagés. Ces relations sont d'ailleurs assez informelles. Ces interactions reposent sur une forte dimension cognitive où des idées, des enjeux sont intégrés par les acteurs qui décident des politiques publiques à adopter. Le concept de « *transfert de politiques publiques* »¹¹⁴ peut permettre de comprendre les échanges ou la diffusion de solutions politiques entre différents systèmes, pays ou niveau de gouvernance. On peut définir la notion de « *transfert de politiques publiques* » comme le processus par lequel des informations et des savoirs concernant les politiques publiques propres à un système politique (passé ou présent) sont empruntées et utilisées dans le cadre du développement de politiques publiques dans un autre système politique¹¹⁵. Ce concept permet de comprendre comment des actions publiques peuvent s'influencer mutuellement dans des contextes différents. Mais il permet aussi de comprendre s'il y a des phénomènes de divergence. Il compare dans l'espace les modifications que connaissent les politiques dans la définition de leurs objectifs. Ainsi, on peut comprendre les changements dans la politique de défense en France, au regard des changements de celle de ses voisins européens autrement que par les résultats mais par les processus d'interaction entre les États.

113 Ibid.

114 Ibid.

115 Définition de D. DOLOWITZ et D. MARSH, in Sabine SAURUGGER et Yves SUREL, « L'européanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée* 2/2006 (Volume 13), p.179-211.

L'eupéanisation des politiques militaires et donc la convergence de la politique de défense française avec celle de ses voisins européens entraîne une volonté de rapprocher les cultures militaires.

II. L'objectif d'eupéanisation des cultures militaires

L'eupéanisation des cultures militaires est un aspect très peu étudié en sociologie militaire. Mais les quelques études disponibles dégagent cependant l'idée qu'il existe une convergence en matière culturelle dans le domaine militaire (et au sein du métier militaire) et que de nouveaux clivages émergent, qui ne reposent plus seulement sur le critère de la nationalité.

A. De l'identité nationale au sentiment d'appartenance européenne

L'étude de Christophe Pajon sur les identités militaires met en lumière la convergence qui existe entre les identités militaires des officiers généraux et supérieurs dans les armées française, britannique et allemande. Ces officiers partagent des missions qui incombent aux forces armées. Les convergences culturelles qui se dessinent entre eux sont analysées par Christophe Pajon comme une forme d'eupéanisation « par le bas », c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'intégration pilotée par le niveau communautaire. Nous avons pu aussi dégager une baisse du sentiment patriotique dans les armées, ce qui peut paraître paradoxal. Mais il semble que les militaires se sentent aujourd'hui parfois plus proches de leurs homologues étrangers que de leurs compatriotes civils. Il se dessine donc une identité professionnelle plus forte que l'identité nationale, pour les armées européennes (dont l'armée française)¹¹⁶.

116 C. PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle eupéanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.

1. Les éléments de convergence des identités militaires: nationalisme, patriotisme, ou européanisation?

Les identités militaires, l'organisation du recrutement et de la formation sont des éléments qui normalement participent à l'émergence de différences entre les cultures nationales des armées. Ainsi, les armées s'intégreraient dans la définition de ce qu'on appelle le « *sentiment patriotique* » qui serait une « *sentiment d'engagement envers une collectivité, qui peut aller jusqu'au sacrifice suprême* »¹¹⁷. Théoriquement, le militaire défend son compatriote national et c'est de ce citoyen qu'il devrait se sentir proche. Pourtant, il semble que beaucoup d'officiers européens se sentent plus proches de leurs homologues étrangers que des civils de leur pays. Nous assisterions donc à la naissance d'une identité professionnelle plutôt qu'une identité nationale¹¹⁸. Ainsi, nous pouvons rendre compte, par l'émergence de cette identité professionnelle, de la convergence des identités militaires et de l'inscription de cette identité dans le projet européen. Les officiers européens déterminent les fonctions des forces armées de manière très proches, d'après ce qu'explique Christophe Pajon¹¹⁹. Ils partagent tous l'idée selon laquelle leur mission première est de défendre l'intégrité du territoire national. Cette mission est extrêmement liée à la nécessité de défendre les institutions démocratiques. Ils considèrent également que les missions de maintien de la paix dans un cadre ONU ou ayant pour finalité le respect du droit international sont primordiales¹²⁰. Il existe tout de même des différences de perceptions quant à l'utilisation de la force armée, comme par exemple entre les officiers allemands et français. Les Allemands sont plus réticents à l'idée d'utiliser la force sur le terrain et acceptent plus facilement les missions « *humanitaires* ». Mais on peut tout de même souligner qu'il y a une convergence vers la défense de valeurs communes européennes qui existe. Nous pouvons donc peut-être interpréter la défense de ces valeurs communes comme l'existence d'un socle d'identité européenne, par delà les identités nationales. Elle démontrerait l'idée que les militaires européens sont à la fois capables de se référer à leur identité nationale et à leur identité européenne, par la défense des valeurs

117 Ibid.

118 E. PREVOT-FORNI, *L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice: l'exemple d'un Régiment d'Infanterie*. Centre d'études en Sciences Sociales de la Défense, Août 2001.

119 C. PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle européanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.

120 Ibid.

européennes. L'idée de Jürgen Habermas sur l'identité patriotique est très intéressante de ce point de vue: « *Dans un futur État fédéral européen aussi, les mêmes principes juridiques devront être interprétés, du point de vue de traditions nationales différentes et d'histoires nationales différents. La tradition à laquelle on appartient doit chaque fois être appropriée d'un point de vue, relativisé par les points de vue des autres, afin qu'il soit possible de l'intégrer à une culture constitutionnelle partagée au niveau supranational* »¹²¹.

Une enquête de Haltiner (datant cependant de 1994 et nécessitant d'être réactualisée) a montré qu'il existe trois types de sensibilité des officiers des armées européennes à l'europanisation: les officiers euro-progressifs, les officiers pragmatiques eurosceptiques et les officiers nationaux conservateurs. Il a montré que les officiers français et britanniques étaient plus sceptiques vis-à-vis de l'Europe de la Défense que les officiers allemands. L'opinion favorable des officiers allemands concernant la construction d'une armée européenne a été confirmée par une étude de 1997 sur le corps germano-néerlandais¹²². Cependant, le plus grand scepticisme des officiers français à l'égard de l'Europe de la Défense ne signifie pas qu'ils ne partagent pas des valeurs, des manières de faire et des croyances communes européennes.

Nous pouvons donc bien voir qu'il existe des convergences entre l'identité des militaires français et celles d'autres nationalités. Mais cette convergence ne relève pas forcément de l'europanisation ou de l'intégration européenne, même si une identité européenne, la défense de valeurs européennes émerge. Ainsi, la convergence et l'acceptation des mesures politiques qui sont prises en matière de défense sont souvent présentées comme une réponse à des problèmes techniques plus que politiques. Mais l'ensemble des évolutions ne permettent cependant pas d'expliquer toutes les transformations que subit aujourd'hui l'identité des militaires et c'est l'analyse des mécanismes d'europanisation qui permet de comprendre ces aspects.

121 J. Habermas, in C. PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle europanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.

122 C. PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle europanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.

2. Une européanisation horizontale: le rôle des coopérations multinationales

Etant donné l'absence de pression verticale, c'est-à-dire de directives européennes dictant une adaptation de la politique de défense, il convient d'analyser les mécanismes verticaux de cette européanisation. En effet, l'européanisation est plus le résultat d'une socialisation informelle au sein des instances multinationales que le résultat de directives venant du niveau communautaire. Ceci conduit à la création de normes au sens très large, utilisables au niveau européen, mais ensuite réemployées au niveau national¹²³. Nous cherchons ici à analyser les processus de socialisation qui font émerger des « manières de faire » ou des « croyances partagées » qui se répercutent ensuite dans les politiques nationales et les projets mis en oeuvre au niveau européen (tel que le projet d'Erasmus militaire).

Les instances internationales de coopération militaire sont les lieux privilégiés de cette socialisation. Lors des entretiens réalisés, il était impossible de ne pas aborder la question de l'OTAN. Quelle que soit la forme que pourra prendre l'Europe de la Défense, l'OTAN favorise la production de normes organisationnelles, procédurales et techniques. L'investissement plus poussé de la France dans la politique de défense européenne depuis quelques années a eu pour conséquence le constat d'un déficit de culture OTAN. Un effort sur la pratique de l'anglais a été fait mais, au delà, un effort sur l'apprentissage d'une terminologie déjà maîtrisée par les partenaires européens: « *Néanmoins, les situations de l'armée successives et nombreuses, pourrait mener à ce soucis d'européanisation pour peu que l'effort de l'anglais, effort que l'on a fait de plus en plus, et notamment dans les écoles de Coëtquidan, effort que l'on a fait sur les procédures otaniennes* »¹²⁴. Les négociations européennes quant à la construction d'unités multinationales se font à partir de normes otaniennes: « *Alors on a des procédures otaniennes parce qu'une procédure européenne n'existe pas. On a tendance à faire les choses un peu bizarrement puisqu'au lieu de créer des structures, des procédures et des moyens de les adopter, on fait l'inverse. On est en train de tester les procédures déjà existantes, pourquoi pas otanienne et si elles nous*

123 C. PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle européanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.

124 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

*conviennent, on en adopte partie pour l'Europe ou pas. »*¹²⁵. On comprend donc à travers ces entretiens l'importance pour les militaires français de maîtriser les normes pour participer de manière efficace aux négociations. On relève cependant des différences selon les Armées (Air, Terre, Marine), qui ne sont pas toutes impliquées de la même manière dans les coopérations internationales¹²⁶. L'utilisation des normes de l'OTAN n'est pas si paradoxale étant donné que l'Alliance Atlantique est censé rester un partenaire privilégié de l'Europe. Des instances militaires européennes ont été créées comme l'Etat-major européen ou le Comité militaire, qui ont repris les normes otaniennes. Cependant, elles seront tout de même un laboratoire de création de nouvelles normes européenne. Il ne faut pas non plus oublier les organismes de coopération bilatérale qui permettent également cette socialisation à l'Europe. On a donc le groupe franco-allemand de coopération militaire (GFACM) au niveau de la coopération franco-allemande, mais aussi la coopération franco-britannique avec le groupe aérien européen franco-britannique (GAEFB). Il existe aussi les « réseaux » militaires européens liés à la présence d'attachés de défense, d'officiers de liaison, ou d'officiers d'échanges. Les échanges personnels et professionnels peuvent conduire les militaires à développer une « *croissance partagée* » avec leurs homologues européens. « *Les avancées c'est aussi une histoire de rapport entre les hommes* »¹²⁷. Enfin, les militaires voient dans cette européenisation un moyen de rationaliser et de diminuer les charges de travail qui incombent à chaque armée nationale et de mutualiser les ressources communes dans un contexte de multiplication des opérations extérieures et de diminution des budgets de défense.

B. Un nécessaire renforcement de la coopération militaire européenne

1. La multinationalité: un laboratoire des mécanismes d'europeanisation de la défense

La dimension multinationale des unités militaires peut être un élément de socialisation au même titre que les instances de coopération militaires précédemment évoquées.

125 Ibid.

126 Etat-major des Armées/ Division des ressources humaines, entretiens du 6 mars 2010.

127 Lieutenant-Colonel CHAAR, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

Christophe Pajon explique même que la multinationalité peut-être analysée comme étant le premier volet de l'eupéanisation. Il pourrait en effet s'agir du premier résultat découlant du processus d'eupéanisation¹²⁸. Au niveau européen, la bi- ou la multinationalité semble être devenue la règle. Mais toutes les armées européennes ne semblent pas être égales devant la multinationalité. La France semble faire preuve d'euro-pragmatisme tandis que l'Allemagne s'insère complètement dans le multilatéralisme européen. La perception et l'intégration d'une armée dans les doctrines militaires sont souvent un bon indicateur de l'intériorisation chez les élites militaires de la construction de la défense européenne¹²⁹. La multinationalité est théorisée en France comme faisant partie d'un aboutissement logique face aux nouvelles formes de conflit. Les réponses face à ces conflits sont internationales et concertées entre plusieurs pays. De plus l'action militaire multinationale serait perçue comme plus légitime que l'action unilatérale, par le partage de « *valeurs ou d'intérêts communs* »¹³⁰. Pour les Français, les apports de la multinationalité correspondent aussi à des contraintes matérielles qu'il faut dépasser.

Par ailleurs, les unités multinationales européennes n'ayant pas pour origine l'OTAN, comme la Brigade franco-allemande, EUROFOR ou le Corps européen, n'étaient pas investies de la même légitimité que les autres. Les doutes portaient essentiellement sur leur capacité opérationnelle et leur efficacité sur le terrain. Mais depuis Helsinki de décembre 1999, elles se sont trouvées réinvesties d'une nouvelle légitimité. De plus, depuis leur envoi réel sur le terrain, en ex-Yougoslavie, elles ont acquis une nouvelle légitimité, même s'il ne faut pas oublier que beaucoup de moyens leur sont fournis par l'OTAN. Mais cette nouvelle légitimité n'a pour autant pas transformé visiblement l'intensité de l'engagement formel de l'acteur militaire pour une construction européenne de la défense¹³¹. Les unités multinationales, qu'elles soient issues de l'OTAN ou purement européennes, sont des processus d'eupéanisation et elles jouent clairement un rôle dans la transformation des identités militaires. Cependant, il est toujours difficile d'évaluer quel rôle cette eupéanisation peut jouer dans la transformation de ces cultures militaires.

128 C. PAJON, « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle eupéanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.

129 Ibid.

130 Ibid.

131 Ibid.

2. Vers l'émergence d'une culture stratégique européenne civilo-militaire?

Pour percevoir les perspectives d'évolution des militaires au sein de la PESD, puisqu'ils en sont devenus des acteurs à part entière, il convient d'étudier les caractéristiques de cette nouvelle catégorie de « fonctionnaires » de l'UE qu'ils représentent¹³². Que change donc l'introduction du référentiel militaire à la nature de l'UE en tant qu'acteur international. La PESD ne constitue pas un processus de militarisation de la construction européenne. Il s'agit plutôt d'un instrument destiné à affirmer la dimension globale de l'action politique conduite par l'UE sur la scène internationale. Cela pose donc la question de la culture stratégique de l'UE. La dimension civilo-militaire de l'identité stratégique européenne est assez importante pour être analysée dans ce paragraphe. Certains ont soulevé l'idée que l'introduction d'une dimension militaire dans la PESD et des moyens qui vont avec relevaient d'un changement de nature de la PESD. D'autres considèrent au contraire, qu'elle permet à l'Union l'affirmation de l'Europe politique et sa reconnaissance comme acteur majeur sur la scène internationale¹³³. A partir de là, la question de la culture stratégique de l'UE se pose en plusieurs termes. Nous pouvons l'envisager comme la question du recours à la force mais il semble que cette interprétation soit un peu trop réductrice. Elle est parfois analysée comme la question des convergences entre les cultures militaires comme nous l'avons déjà expliqué dans la partie précédente. La définition de Johnston permet cependant, selon Bagayoko-Pénone, de mieux rendre compte de cette culture stratégique européenne. Johnston considère que la « *culture stratégique est « un système de symboles » intégré (c'est-à-dire de structures d'argumentation, de langages, d'analogies, de métaphores) qui agit pour établir des préférences stratégiques pénétrantes et de long terme, en formulant des concepts sur le rôle et l'efficacité de la force militaire dans les affaires politiques interétatiques et en revêtant ces conceptions d'une aura de faisabilité par laquelle les préférences stratégiques apparaissent uniquement réalistes et efficaces* »¹³⁴. Nous nous intéressons donc ici à la manière dont les idées influent sur la

132 N. BAGAYOKO-PÉNONE, « L'eupéanisation des militaires français: socialisation institutionnelle et culture stratégique », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, février 2006, p.49-77.

133 Ibid.

134 A. JOHNSTON, « Thinking about Strategic Culture », *International Security*, 19 (4), printemps 1995, p.32-64. In N. BAGAYOKO-PÉNONE, « L'eupéanisation des militaires français: socialisation institutionnelle et culture stratégique », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, février 2006, p.49-77.

culture stratégique mais aussi aux croyances de départ des promoteurs d'une culture stratégique donnée. Nous tenterons de définir la culture stratégique européenne par rapport à l'identité civilo-militaire des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre de la politique extérieure de l'UE. Nous nous intéresserons donc à leurs cultures bureaucratiques et à leurs croyances. En effet, les militaires français ne partagent pas forcément les mêmes cultures que ceux d'autres nationalités. Pourtant, ils sont amenés à mettre en oeuvre ensemble la PESD. Les synthèses qui s'opèrent entre les cultures bureaucratiques militaires des agents au service de l'Union participent de la construction de la culture stratégique européenne. Les croyances institutionnelles et la culture bureaucratique des acteurs impliqués dans les processus décisionnels influent sur la culture stratégique diffusée par l'Union européenne sur la scène internationale. Ainsi, l'intégration des normes et valeurs militaires au sein des institutions européennes, et leur coexistence harmonieuse avec les traditions civiles, constituent des enjeux majeurs pour la réalisation des objectifs que l'UE prétend poursuivre sur la scène internationale¹³⁵.

N. BAGAYOKO-PÉNONE estime que le terme interétatique est ici trop restrictif et souhaite le remplacer par « international », ce qui est effectivement pertinent dans le contexte analysé. Cet adjectif n'exclut pas l'intégration d'acteurs non étatiques ou transnationaux.

135 N. BAGAYOKO-PÉNONE, « L'eupéanisation des militaires français: socialisation institutionnelle et culture stratégique », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, février 2006, p.49-77.

Partie 3: La création d'un « Erasmus militaire »: vers une armée européenne?

I. Historique et présentation de l'initiative

Un élément majeur de l'eupéanisation de l'armée française mais également des autres armées européennes est la création de l'initiative pour l'échange de jeunes officiers, inspirée d'Erasmus qui a été lancée en 2008 lors de la présidence française de l'UE. Cet élément que nous avons analysé lors de notre terrain, en plus des autres éléments d'eupéanisation que nous avons tenté de déceler, nous a semblé constituer un acte symbolique pour les politiques de défense en Europe. Ce projet démontre une volonté d'aller plus loin dans le processus d'eupéanisation et, notamment, d'aller dans le sens d'une réelle interopérabilité des forces. Pour ce faire, le projet a choisi de se centrer sur la politique de formation des militaires en s'inspirant du programme Erasmus d'échange d'étudiants européens, qui existe dans le milieu civil depuis 1987.

A. Le programme Erasmus comme source d'inspiration

La partie portant que l'Erasmus militaire est principalement basée sur des entretiens menés à Bruxelles au Collège européen de sécurité et de Défense et sur un entretien réalisé à l'Etat-major de l'Armée de terre/ section UE¹³⁶.

1. L'émergence du projet

Le projet de l'initiative européenne pour l'échange de jeunes officiers, inspirée

¹³⁶ Colonel Dirk DUBOIS, Collège européen de sécurité et de défense, entretien réalisé à Bruxelles le 20 décembre 2009/ Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées section UE, entretien du 23 février 2010.

d'Erasmus a émergé durant la Présidence française de l'Union européenne. Ce projet s'est basé sur un rapport rendu en 2008 par Sylvain Paile¹³⁷, élaboré avec le soutien du gouvernement belge. Dès 2003, la Commission pour les relations parlementaires et publiques et de nombreux autres acteurs avaient affirmé la nécessité de parvenir à constituer une culture de sécurité commune, par le biais des formations. A l'époque déjà, de nombreux pays européens avaient établis des relations d'échange en matière de formation. On peut notamment relever l'exemple ancien de la coopération franco-allemande, qui est l'exemple emblématique dans ce domaine. Par ailleurs, en 2005, a été créé le Collège Européen de Sécurité et de Défense (CESD) par le biais d'une action commune du Conseil de l'Union européenne¹³⁸. Ces développements ont été possibles car ils permettaient de renforcer l'interopérabilité militaire des armées nationales. Cet objectif d'interopérabilité rencontre en Europe un consensus, ce qui a permis de mettre en place ces initiatives. L'idée de l'Erasmus militaire est cependant originale dans le sens où elle renforce cet objectif d'interopérabilité en le plaçant dès le stade de la formation initiale des officiers européens.

Le projet a été présenté pour la toute première fois lors du sommet informel des Ministres de la défense de l'Union européenne à Deauville, les 1er et 2 octobre 2008. Il a été constaté que les échanges entre officiers européens étaient insuffisants. Il a donc été décidé de traiter la question à partir du stade de leur formation, c'est-à-dire à la source. Plusieurs États ont donc fait part de l'inscription (déjà fait ou en projet) de leurs Académies militaires au programme Erasmus (République Tchèque, Grèce, Portugal, Hongrie, Slovaquie...). Petit à petit a donc émergé l'idée de s'inspirer des enseignements tirés du programme Erasmus pour développer les échanges entre académies militaires européennes et tirer profit des avantages que ce programme peut offrir au milieu militaire.

2. Une référence à l'une des réalisations les plus visibles de l'UE

L'idée d'un « Erasmus militaire » a de quoi être frappante car elle se réfère à l'une des réalisations les plus connues de l'Union européenne. Et bien que la Commission européenne ne souhaite pas que le terme « Erasmus » soit officiellement employé lorsque

137 Chercheur de l'université de Liège rencontré à Bruxelles le 19 décembre 2009.

138 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

l'on parle de ce programme, les médias utilisent déjà le terme, presque de manière courante¹³⁹. Le programme Socrates-Erasmus a été conforté par le processus de Bologne qui organise la formation supérieure sur le modèle LMD (licence- master- doctorat) et instaure les crédits ECTS¹⁴⁰. Tout ceci permet de faciliter les échanges et les reconnaissances entre les universités. La plupart des écoles et des académies militaires se sont déjà intégrées au processus de Bologne avant l'élaboration du projet militaire. Elles s'appuient sur le programme Erasmus dans la mesure de leurs possibilités, pour favoriser la mobilité de leurs étudiants. L'Ecole Royale Militaire de Belgique s'est inscrite dans le Processus de Bologne, a signé la Charte universitaire Erasmus en décembre 2005 et utilise la dynamique de l'espace européen de l'enseignement supérieur qui devrait être mise à l'oeuvre à l'horizon 2010¹⁴¹. Une étude réalisée par Sylvain Paile donne un aperçu des besoins et des possibilités liées aux évolutions de la PESc, sur la base d'une analyse comparative de la situation d'autres académies de formation initiale comme les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, l'Unité de la Bundeswehr de Munich, ou l'Académie militaire du Portugal. Cependant, Sylvain Paile explique qu'il est difficile de déterminer ces besoins et ces possibilités en raison du fait que les rapports de mise en oeuvre du Processus de Bologne ne tiennent compte que des données transmises par les ministères nationaux de l'éducation. Or, certaines formations qui dépendent d'autres ministères (dont les formations militaires font partie, car elles dépendent la plupart du temps des ministères de la défense) ne sont pas prises en compte.

Un questionnaire a aussi été envoyé par le Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, mandaté par la Présidence française. Le 10 septembre 2008, le Conseil a dressé un état des lieux complet des besoins existants en matière de formation militaire initiale, sur la base des réponses obtenues auprès de 25 pays membres (à l'exception du Royaume- Uni) et couvrant 43 institutions nationales de formation initiale d'officiers. La Présidence française de l'Union européenne a ainsi commencé à promouvoir le projet d'Erasmus militaire à partir du constat de l'existence de besoins spécifiques en matière de formation militaire initiale¹⁴².

139 Le magazine Air Actualité l'a par exemple utilisé dans son numéro 624 du mois de septembre 2009 dans un article intitulé « Formation européenne avec « Erasmus militaire » ».

140 *European Credit Transfer System*

141 Sylvain PAILE, chercheur à l'université de Liège, entretien du 19 décembre 2009.

142 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD*:

B. Des besoins spécifiques en matière de formation militaire initiale

1. Des échanges déjà existants

Le Secrétariat général du Conseil pour l'Union européenne définit la formation initiale comme ceci: « *La formation initiale des officiers commence après le recrutement. Elle comprend la formation professionnelle et la formation supérieure jusqu'au mastère inclus (si celui-ci fait partie de la formation initiale)* »¹⁴³. Il y a trois sous-catégories de formation : la formation « académique » et la formation militaire de base, toutes deux assurées par les académies militaires (« cadets »), et la formation professionnelle dispensée dans d'autres écoles ou instituts de formation militaires¹⁴⁴. Beaucoup d'écoles ont déjà mis en place des systèmes d'échange dans un cadre multilatéral. 60% des pays de l'Union ont mis en oeuvre le processus de Bologne dans leur système de formation militaire, en préalable à la mise en place de l'Erasmus militaire. 70% reconnaissent que la participation à des programmes d'échange apporte une plus-value à la carrière de leurs futurs officiers. Mais pourtant, la totalité des Etats membres ne reconnaît pas la formation militaire initiale reçue dans d'autres Etats membres. Moins de la moitié des institutions interrogées ont signé la Charte Erasmus qui doit leur permettre de développer des échanges dans le domaine académique¹⁴⁵. La proportion des jeunes officiers concernés par les programmes d'échanges existants demeure donc limitée. Tout ceci est dû à un certain nombre de difficultés. La durée des cursus, l'organisation des programmes et la nature même de la formation initiale (partage entre enseignement académique et enseignement militaire) sont très différentes selon les pays. Même si l'adaptation des écoles par rapport au processus de Bologne réduit ces différences, elles existent toujours. La formation reçue dans le cadre d'un programme d'échange doit souvent être suivie en complément de la formation nationale. Elle n'est donc pas intégrée à la formation nationale. On peut donc imaginer que dans ces conditions, l'échange international ressemble plus à une perte de temps et de ressources financières que

formation européenne et projet d'Erasmus militaire, Document A/2041.

143 Rapport du Secrétariat général du Conseil de l'UE – « *Stocktaking of existing exchanges and exchange programmes of national military officers during their initial education and training* ». Document 12843/08, COSDP 761 (<http://register.consilium.europa.eu/>).

144 Sylvain PAILE, chercheur à l'université de Liège, entretien du 19 décembre 2009.

145 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

comme quelque chose de réellement bénéfique. En effet, si la formation reçue à l'étranger n'est pas reconnue, elle peut être considérée comme n'ayant servi à rien. Par ailleurs, les programmes d'échanges existants avant le lancement de l'initiative sont bien souvent des programmes entre deux pays proches géographiquement. L'ambition de l'Erasmus militaire est donc là d'élargir la portée des échanges.

2. Mais des besoins spécifiques auxquels il faut remédier

Si « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers » a une ambition plus large que les échanges qui existaient auparavant, elle fait aussi face à des besoins bien spécifiques au milieu militaire, en matière de formation. Il y a une réelle nécessité de développement d'outils, de contenus pédagogiques et d'enseignement qui puissent être communs. Un module de formation sur le PESD a été mené et un programme d'apprentissage à distance sur internet est en cours de conception; ce sont deux idées qui ont suscité un fort intérêt de la part des États-membres. Il faut aussi développer la compatibilité des enseignements et améliorer la mobilité des personnels pour permettre ensuite de développer plus avant les échanges de jeunes officiers. Pour que les jeunes officiers puissent échanger, il faut en effet qu'il y ait toutes les structures et le personnel nécessaire pour les accueillir. Les écoles et les académies militaires doivent s'adapter dans un contexte de changement rapide des outils militaires et également d'évolution de l'enseignement supérieur. Une impulsion politique pourrait permettre au projet d'avancer de manière plus rapide¹⁴⁶. Il semble que le projet, qui fait consensus et est largement accepté par tous les États-membres, manque d'une dynamique d'ensemble, d'une ligne directrice claire et d'objectifs bien déterminés. L'initiative lancée par la Présidence française de l'UE doit permettre des échanges qui prennent en compte les spécificités de la formation et de l'enseignement militaire. La mise en place d'un « système Erasmus » adapté au milieu militaire devrait permettre de donner une impulsion nouvelle à la construction européenne, au moins dans le domaine de la politique de défense et de sécurité. Le rapport publié par la Commission pour les relations parlementaires et publiques exprime l'idée que *« grâce au soutien politique dont elle dispose désormais, la mise en place d'une culture européenne de sécurité et de défense dès le stade de la formation initiale devrait avoir un effet d'entraînement significatif sur la*

146 Sylvain PAILE, chercheur à l'université de Liège, entretien du 19 décembre 2009.

PESD et en devenir ainsi l'un des principaux moteurs »¹⁴⁷.

II. La contribution du CESD et l'avenir du projet

Un rôle important a été donné au Collège Européen de Sécurité et de Défense¹⁴⁸ (CESD) dans la mise en oeuvre de l'initiative. L'avenir du CESD est donc aujourd'hui une question importante.

A. Le rôle du CESD: le constat de la nécessité pour le Collège de disposer de moyens supplémentaires

1. Le rôle dévolu au CESD dans le cadre de la mise en oeuvre de l'initiative inspirée d'Erasmus

L'Action commune instituant un CESD¹⁴⁹ déclare que « *le CESD veille en particulier à soutenir les relations qui seront établies entre les instituts nationaux [...] et à contribuer au programme annuel de formation de l'Union européenne dans le domaine de la PESD* »¹⁵⁰. Le Collège est appelé à remplir plusieurs fonctions. Il est chargé de l'élaboration et de la mise à disposition de différents modules de formation relatifs aux affaires internationales (dont le module PESD déjà disponible). Mais il est aussi chargé d'administrer une plateforme d'échange informatique. Cette base de donnée recense toutes les initiatives déjà mises en place qui rentrent dans le cadre de l'Erasmus militaire. Il assure aussi le suivi de la mise en place de l'Erasmus militaire en lui-même, dans le cadre de son Conseil exécutif académique.

147 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

148 Le rôle du CESD est un réseau d'établissements d'enseignement chargé de promouvoir la compréhension de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Il a été créé le 18 juillet 2005 par l'action commune 2005/575/PESC (texte disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005E0575:FR:NOT>)

149 Action commune 2005/575/PESC (texte disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005E0575:FR:NOT>)

150 Article 4 (3) (a) (d)

Un travail important a été mené pour mettre en oeuvre un système d'équivalences pour le volet militaire de la formation initiale des officiers, en s'inspirant de l'actuel système de transfert de crédit (ECTS) du programme Socrates-Erasmus qui existe dans le civil. Ont donc été élaborés les MECTS¹⁵¹. Une réunion du 19 février 2009 a établi des « quick wins » qui sont des solutions rapidement applicables à tous les défis que l'initiative doit relever. Le premier a été la mise en place du module sur la PESD, avec l'organisation d'un séminaire réservé aux formateurs (il a déjà été réalisé). Ensuite, la mise en commun des données informatiques, la création d'un forum informatique d'échange d'expériences mis à la disposition des élèves d'académie (le site emilyo a été créé mais il est loin d'être opérationnel. « *Cependant, il a le mérite d'exister* »¹⁵²). Le dernier « quick win » est l'élaboration d'un modèle de convention juridique et administrative pour l'adhésion au programme Erasmus.

2. Un besoin de moyens supplémentaires pour une meilleure structuration du réseau

Le CESD manque d'une réelle structure, même si le fonctionnement en « réseau » des institutions nationales fonctionne bien. Dans les textes, il est prévu que le secrétariat du CESD est assuré par le secrétariat du Conseil de l'UE, les Etats membres et les instituts qui constituent le réseau du CESD¹⁵³; mais dans les faits le CESD manque de soutien administratif. Plusieurs solutions ont été envisagées pour répondre à ce problème. Le 23 juin 2008, le Conseil, sur la base du rapport soumis en décembre 2007 par le Comité directeur du Collège, a révisé l'Action commune instituant le CESD¹⁵⁴. Il s'agissait notamment de conférer au Collège la capacité juridique nécessaire pour conclure des contrats et arrangements administratifs et pour détenir un compte bancaire¹⁵⁵. Mais ces nouvelles dispositions ne traitent pas du problème lié à la hausse des demandes de la part des Etats-membres et à l'accroissement des besoins pour les personnels et les missions de la PESD. Un article 13 a donc été ajouté. Il prévoit: « *une révision [de l'action commune]*

151 Military European Credits Transfert System

152 Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, entretien du 12 février 2010.

153 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - PESD: *formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

154 Action commune 2005/575/PESC (texte disponible sur <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005E0575:FR:NOT>)

155 Ibid.

le cas échéant à la lumière d'une étude sur les perspectives du CESD et leurs incidences éventuelles ». Ce rapport devait être établi en novembre 2008. Il a été rédigé par le secrétariat du CESD et a permis d'élaborer des recommandations concrètes concernant le Collège. Concernant l'Erasmus, l'étude reconnaît que la participation du Collège à la mise en oeuvre ne nécessite pas de ressources supplémentaires. Le soutien académique du Conseil académique exécutif et la gestion d'une base de données sont considérés comme des tâches de secrétariat courantes, et elles peuvent donc être exécutées avec les ressources déjà présentes. Mais l'étude réalisée constate cependant un décalage grandissant entre le cadre existant et le développement des activités du CESD. Ce serait à cause du rôle clé joué par les instituts nationaux et du besoin d'équilibrer l'engagement des instituts militaires et civils, mais aussi, à l'emplacement actuel du secrétariat du Collège, au manque de personnel, etc. Des mesures seront prises pour remédier à ce décalage pour établir le Collège sur des bases plus solides et permettre d'en améliorer le fonctionnement. Le nombre de personnel du CESD sera augmenté (il passera de quatre à huit personnes), il disposera d'un budget propre financé sur la ligne PESD du budget communautaire, et il aura une personnalité juridique qui lui permettra de recruter du personnel, de conclure des contrats, d'acquérir des équipements pédagogiques, et de détenir un compte bancaire¹⁵⁶. Le principe de la contribution volontaire des Etats-membres n'est pas remise en cause. Ainsi, des aides peuvent être apporté par certains Etats sur des projets spécifiques que le budget du Collège ne prend pas en charge¹⁵⁷

B. Quel avenir pour cette initiative?

La question de la mise en oeuvre de l'initiative inspirée d'Erasmus pose de nombreuses questions à l'heure actuelle. A savoir, quels seront les prochains développements et quels obstacles attendent les acteurs de cette mise en oeuvre.

1. Les prochains développements

Après la Présidence française de l'UE, la Présidence tchèque a annoncé qu'elle ne

156 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

157 Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées/ Section UE, entretien du 23 février 2010.

prendrait pas de décisions fortes en matière de défense. Nous pouvons donc craindre qu'il y ait un désintéressement de la part des États pour l'initiative. Mais la République Tchèque a tout de même gardé un intérêt pour l'initiative d'échange de jeunes officiers. Elle a notamment proposé la participation au schéma Erasmus de son université d'été de la défense de Brno.

Des difficultés d'ordre politique et financier pourraient survenir. Un rapport de mai/juin 2009 écrit par le Secrétaire général/Haut représentant du Conseil européen a identifié des solutions pour surmonter les obstacles administratifs, juridiques et d'autre nature qui entravent les échanges et a proposé des mécanismes incitatifs à la participation. Il devrait s'appuyer sur les contributions rendues le 31 mars 2009 par les États membres en réponse au nouveau questionnaire visant à approfondir la comparaison des systèmes et des programmes de formation¹⁵⁸. Le rapport du Secrétaire général devait contribuer à la sensibilisation des États-membres sur les opportunités offertes et par rapport aux problèmes rencontrés dans le cadre de la constitution des échanges et des programmes d'échange. Par exemple, cela pourrait aider à impliquer un peu plus le Royaume-Uni, qui n'a pas manifesté de grand intérêt pour l'initiative à son lancement (même s'il ne s'y est pas opposé). Le projet est en effet mis en oeuvre de manière progressive et sur la base du « *volontariat des États* »¹⁵⁹ et dans le « *respect des spécificités de leurs formations* »¹⁶⁰. il reste donc à voir ce que cela va signifier en pratique. La mise en place d'une dynamique générale pour le CESD et le groupe de mise en oeuvre, qui dépend du Conseil académique exécutif, donnera peut-être un rôle plus central à ceux-ci. Il s'agirait alors d'un rôle fonctionnel de mise en place d'échanges et d'un rôle conceptuel avec l'identification de points de convergence entre les institutions militaires de formation initiale en ce qui concerne les besoins et les compétences, et avec la rédaction d'un projet de charte de type Erasmus¹⁶¹. Une démarche progressive est privilégié à cause notamment de la complexité des institutions militaires de formation initiale et des moyens limités du CESD.

158 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

159 Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées/ Section UE, entretien du 23 février 2010.

160 Ibid.

161 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

2. Des questions en suspend

Les contours de l'initiative « Erasmus militaire » sont encore mal définis. Ceci est essentiellement dû au fait qu'il est difficile pour le Conseil d'obtenir un consensus sur un programme détaillé d'échange entre institutions militaires. Le domaine de la défense reste un domaine dominé par la volonté des États. Il existe deux problématiques principales, par rapport à cette initiative. Tout d'abord, la question de l'interopérabilité des forces et d'autre part, la question des valeurs communes et l'élaboration d'une culture européenne de sécurité et de défense. Par ailleurs, le projet recoupe deux dimensions particulières qui sont celles de l'intégration, par une harmonisation des programmes de formation et d'enseignement concernant la PESD; et la dimension de la coordination avec la coopération entre les États-membres concernant les échanges. Des objectifs très généraux ont été assignés aux États-membres. Les institutions nationales de formation doivent arriver à intégrer le processus de Bologne au maximum. Les États doivent améliorer et favoriser la mobilité des étudiants militaires et des enseignants. La reconnaissance des formations d'un État à l'autre doit être mise en place et l'enseignement des langues doit être amélioré (notamment d'une deuxième langue vivante). Chaque État peut atteindre ces objectifs de la manière dont il le souhaite. On ne sait pas encore pour le moment si cette base de « *volontariat des États* » permettra de mettre en oeuvre de manière correctement coordonnée. On peut toutefois être optimiste lorsque l'on sait que la même démarche de « volontariat » avait été adoptée lors de la mise en place du programme Erasmus dans le civil. En effet, le principe de subsidiarité guide la mise en place de l'initiative. On considère qu'il est du ressort des États de gérer la maîtrise de leur système éducatif, il en est de même pour le système de formation initiale militaire. Les 46 États signataires ont convenu d'harmoniser leurs systèmes de formation, mais en ce faisant, ont pris un engagement non contraignant dans le cadre du processus de Bologne. Le but visé n'est donc pas l'uniformisation des systèmes d'éducation militaire mais plutôt une convergence de ceux-ci.

Un autre questionnement concerne le financement du projet d'échange de jeunes officiers. Dans l'Erasmus civil, les bourses de mobilité Erasmus tiennent une place très importante dans l'incitation aux échanges. Mais pour l'Erasmus militaire, il semble difficile de mettre à contribution l'Union européenne financièrement. La question de la mise en

place de bourses de mobilité risque d'être une question très difficile à aborder. Selon certains, « *ce n'est même pas la peine d'en parler aux Anglais* »¹⁶². Cette question du financement nécessite pourtant d'être réglée pour permettre une mise en oeuvre efficace du projet. Les autorités européennes n'ont pas tranché d'entrée de jeu la question du financement de peur de le faire échouer. De plus, il était difficile, au départ de déterminer les coûts qu'allait représenter le projet sans connaître le nombre de participants et leurs disponibilités financières. En effet, comme il s'agit d'un projet non contraignant, basé sur le volontariat, les propositions seront réalisées en fonction de la couverture financière que les États peuvent donner. Un financement commun à la charge de la PESD paraît pour le moment exclu¹⁶³.

La question de la langue dans laquelle seront dispensés les cours est aussi posée. Sera-t-elle l'anglais? Les points de vue des États ne sont pas tous les mêmes à ce sujet. Les modules de formation PESD sont proposés en anglais et en français pour le moment. Mais il est impossible de nier que c'est la langue anglaise qui prime. Le consensus européen privilégie cependant l'apprentissage d'une deuxième langue vivante. Nous voyons donc bien que beaucoup de questions se posent par rapport à « l'initiative d'échanges de jeunes officiers ». Mais des obstacles sont aussi déjà en vue, compte tenu de ceux rencontrés lors de l'expérience de l'Erasmus civil.

3. Les obstacles à prévoir (comparaison avec l'Erasmus civil)

Pour essayer d'envisager les obstacles auxquels le projet d'échange de jeunes officiers va se heurter, il peut être utile de s'intéresser aux critiques qui sont exprimées contre l'Erasmus civil. Ceci pourra permettre de s'interroger sur le bien-fondé de la mise en oeuvre de l'initiative d'Erasmus militaire. Certains observateurs ont remis en cause l'efficacité du programme Socrates-Erasmus, dénonçant notamment un « essoufflement »¹⁶⁴ de celui-ci. La mobilité concerne un nombre restreint d'étudiants (seulement 4%) et d'universités (679 sur 2500) de l'Union¹⁶⁵. D'après une étude de l'agence Campus France, ce

162 Capitaine Yann BRIAND, Etat-major des Armées/ Section UE, entretien du 23 février 2010.

163 Ibid.

164 Karine LAMBIN , 2008. « Le programme Erasmus s'essouffle ». *Le Monde*. En Ligne. <http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/article.html>. Consulté le 5 mai 2010.

165 Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.

sont les derniers pays entrés dans l'UE qui dynamisent le programme¹⁶⁶ tandis que les étudiants de la « Vieille Europe » (Allemagne, France, Espagne, Danemark,...) s'en désintéresseraient. Plusieurs insuffisances ont été mises en lumière pour expliquer la stagnation du programme Erasmus comme le manque de bourses, la mise en cause de la qualité d'évaluation pendant la période d'échange universitaire ou la persistance de la barrière linguistique¹⁶⁷. Il faut tenir compte de toutes ces critiques afin de savoir à quoi doit s'attendre l'Erasmus militaire. Même si celui-ci est loin d'être mis en place et que beaucoup d'éléments ne sont pas comparables. Le fait que « l'initiative pour l'échange de jeunes officiers » soit inspirée d'Erasmus ne signifie pas qu'il s'agira d'une transposition à l'identique. L'ampleur et le fonctionnement des deux programmes seront très loin d'être identiques, surtout pour la dimension du financement. Malgré toutes les critiques qui touchent le programme Erasmus, on ne peut tout de même pas le qualifier d'échec et cela permet d'espérer un succès dans le domaine militaire, même si tous les objectifs visant à mener à une plus forte européanisation des politiques de défense ne sont pas remplis à terme.

166 Karine LAMBIN , 2008. « Le programme Erasmus s'essouffle ». *Le Monde*. En Ligne. <http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/article.html >. Consulté le 5 mai 2010.

167 Brigitte PERUCCA , 2008. « L'essoufflement d'Erasmus ». *Le Monde*. En Ligne. <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1061689 >. Consulté le 5 mai 2010.

Conclusion

Depuis la mise en place de la PESD, c'est-à-dire en une dizaine d'années, l'Union européenne a pu se faire une place réelle sur la scène internationale en matière de stabilisation de l'environnement international et de résolution des conflits. Des objectifs ambitieux ont été ajoutés avec le temps, comme la consolidation de sa vision stratégique avec la mise en oeuvre de la Stratégie européenne de sécurité, l'adaptation des capacités de planification stratégique de l'UE, l'augmentation du nombre d'opérations militaires comme dans les Balkans, en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Mais le défi des capacités militaires reste encore à relever dans le contexte d'un budget de défense restreint et de besoins d'intervention croissants. Il devient donc nécessaire de mutualiser les moyens européens autant que possible et c'est dans cette optique que se dirige l'armée française. L'ambition du programme d'échange de jeunes officiers inspiré d'Erasmus est donc de faire en sorte que les militaires européens soient mieux à même de travailler ensemble. Ce projet répond à la nécessité de partager une même culture stratégique et d'avoir un même langage opérationnel sur le terrain et dans les états-majors. Mais cette initiative est bien plus qu'un projet de formation militaire. Avec la convergence des identités militaires et des politiques de défense qui a été constatée depuis plusieurs années, il s'agit aussi d'un processus de convergence des systèmes d'enseignement européens, avec le processus de Bologne, qui a contribué à faire émerger un sentiment d'identité européenne. Toutes les actions menées en commun, ainsi que le programme « Erasmus militaire » doivent contribuer à renforcer l'identité et la citoyenneté européenne des militaires. D'après Jean-Marie Bockel, Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants en 2008, « *transformer la « multinationalité » en atout constitue un vrai défi pour les chefs de demain, mais il s'agit aussi d'une véritable opportunité d'enrichissement sur le plan humain* »¹⁶⁸. Il a ajouté lors de la Cinquante-cinquième session plénière de l'Assemblée de l'UEO, le 2 décembre 2008 que « *grâce à ces échanges, c'est une véritable conscience commune européenne de la défense qui naîtra chez les hommes et les femmes qui la mettent en oeuvre. Je pourrais*

168 Propos tenus lors du séminaire de lancement de l'initiative d'échange de jeunes officiers en formation initiale les 13 et 14 novembre 2008/ Source: Lacroze Fabrice. 2009. « L'europeanisation de la formation initiale des officiers: une démarche commune nécessaire pour améliorer l'interopérabilité des forces armées et développer la conscience d'une identité européenne », Mémoire de Master 2, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. 76p.

même parler d'une véritable 'culture commune de défense', qui marquera leurs esprits tout au long de leur carrière »¹⁶⁹. La réalisation du projet « Erasmus militaire » serait donc le moyen de réaliser la cohérence, le dynamisme et l'efficacité dont la PESD a besoin. Mais pour cela, il faudrait que le projet puisse être pleinement réalisé et ne soit pas victime des mêmes lacunes que l'Erasmus civil.

169 Compte rendu de la Cinquante-cinquième session plénière, Première séance, mardi 2 décembre 2008, < <http://www.assemblee-ueo.eu> >. Consulté le 6 mai 2010.

Bibliographie

Ouvrages imprimés

- ◆ ADLER E., *Communitarian International Relations. The Epistemic Foundations of International Relations*, New York: Routledge, 2005.
- ◆ BUFFOTOT Patrice, *L'Europe de la Défense*, La Garennes-Colombe, Éditions Européennes ERASME, 1990.
- ◆ COUDURIER H., *Le monde selon Chirac*, Paris: Calmann-Levy, 1998.
- ◆ HAAS Ernst B., *The Uniting of Europe. Political, Social, and Economic Forces, 1950-1957*, Stanford, Stanford University Press, 1968.
- ◆ HOWORTH Jolyon and MENON Anan, *The European Union and National Defense Policy*, Londres, Routledge, 1997.
- ◆ LOISEL Sébastien, « L'eupéanisation de la défense française », Les fiches du C2SD, Ministère de la Défense, N°2005-05.
- ◆ MARCH James G., OLSEN Johan P., *Rediscovering Institutions. The Organizational Basis of Politics*, New York / Londres, Free Press / Collier Macmillan, 1989.
- ◆ MORAVCSIK Andrew, *The Choice for Europe. Social Purpose and State Power from Messina to Maastricht*, Ithaca (NY), Cornell University Press, 1998.
- ◆ PALIER B., *L'Europe en action, l'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, février 2007.
- ◆ PREVOT-FORNI E., *L'identité militaire à l'épreuve des opérations extérieures à finalité pacificatrice: l'exemple d'un Régiment d'Infanterie*. Centre d'études en Sciences Sociales de la Défense, Août 2001.
- ◆ QUERMONNE Jean-Louis, *Le système politique de l'Union européenne. Des communautés économiques à l'union politique*, Paris, Montchrestien, 5e éd., 2002.
- ◆ RISSE T., GREEN COWLES M., et CAPORASO J., *Transforming Europe: europeanization and domestic change*, Ithaca: Cornell University Press, 2001.
- ◆ RYNING Sten, *Changing military doctrine: presidents and military power in fifth Republic, 1958-2000*, Santa-Barbara: Greenwood Publishing Group., 2002.
- ◆ TERPAN Fabien (dir.), *La Politique Européenne de Sécurité et de Défense. L'UE peut-elle gérer les crises ?*, Bruxelles, Bruylant, 2004.
- ◆ VENNESSON Pascal (sous la dir.), *Politiques de défense: institutions, innovations, eupéanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Articles de revues et périodiques

- ◆ BAGAYOKO-PÉNONE N., « L'eupéanisation des militaires français: socialisation institutionnelle et culture stratégique », *Revue française de science politique*, vol. 56,

n°1, février 2006, p.49-77.

- ◆ CHECKEL Jeffrey T., « Social Construction and Integration », *Journal of European Public Policy*, vol. 6, no 4, 1999, p. 545-560.
- ◆ CHECKEL Jeffrey T., « Norms, Institutions and National Identity in Contemporary Europe », *International Studies Quarterly*, vol. 43, no 1, 1999.
- ◆ COHEN Samy, « Quelles marges de manoeuvre pour la politique étrangère française? », *Le Banquet*, n°1, 1997/2.
- ◆ DESCHAUX-BEAUME Delphine, « L'Union européenne, un substitut symbolique en matière internationale? », 10e Congrès de l'AFSP, Grenoble: France (2009).
- ◆ EVERTS Philippe et SINNOTT Richard, « Opinion publique, défense européenne intervention militaire », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4, n°48, p. 147-158.
- ◆ HIX Simon, « The Study of the European Community. The Challenge to Comparative Politics », *West European Politics*, vol. 17, no 1, janvier 1994.
- ◆ HURRELL Andrew, et MENON Anand, « Politics Like Any Other? Comparative Politics, International Relations and the Study of the EU », *West European Politics*, vol. 19, no 2, 1996, p. 386-402.
- ◆ IRONDELLE Bastien, et VENNESSON Pascal (sous la dir.), « L'Europe de la défense. Institutionnalisation. Européanisation », *Politique européenne*, no 8, automne 2002, p. 5-130.
- ◆ IRONDELLE Bastien, « Défense européenne et sciences sociales: où en est le débat théorique? », *Revue internationale et stratégique*, 2002/4, n°48, p.79-88.
- ◆ IRONDELLE B., "Europeanization without the European Union? French military reforms 1991-96", *Journal of European Public Policy*. 10: 2. Avril 2003, p.208-226.
- ◆ KOHLER-KOCH Beate et LARAT Fabrice, « La dissémination du modèle communautaire de gouvernance comme processus d'adoption et d'adaptation », *Politique européenne* 2/2001 (n° 2), p. 87-106.
- ◆ MARCH James G., et OLSEN Johan P., « The New Institutionalism. Organizational Factors in Political Life », *American Political Science Review*, no 78, 1984, p. 734-749.
- ◆ MÉRAND Frédéric, « Les militaires français et la construction européenne (1972-1998). Représentations sociales de l'Europe de la défense », *Politique européenne*, no 9, hiver 2003, p. 165-192.
- ◆ MORAVCSIK Andrew, « Negotiating the Single European Act. National Interests and Conventional Statecraft in the European Community », *International Organization*, vol. 45, no 1, 1991, p. 19-56.
- ◆ MULLER Pierre, « Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français des politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol. 42, no 2, avril 1992, p. 275-297.
- ◆ PAJON C., « L'Europe de la défense et la transformation des identités militaires: quelle européanisation? Le cas des acteurs militaires britanniques, allemands et français », *Politique européenne*, n°10. Printemps 2003.
- ◆ RADAELLI C., « Whether Europeanization produce policy change? Concept stretching and substansive change », Paper delivered at the Political Studies Association

Conférence, Londres, 10-13 avril 2000.

- ◆ ROUYER Muriel (sous la dir.), « Démocratie européenne », numéro spécial de *Raisons politiques*, no 10, mai 2003.
- ◆ SAURUGGER Sabine et SUREL Yves, « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée* 2/2006 (Volume 13), p.179-211.
- ◆ SMITH M.E., « Conforming to Europe: the domestic impact of EU foreign policy cooperation », *Journal of European Public Policy*, 7:4, Octobre 2000, p. 613-631.
- ◆ « Formation européenne avec « Erasmus militaire », *Air Actualité*, no 624, septembre 2009.

Support numérique

- ◆ http://www.defense.gouv.fr/defense/articles/le_budget_2010_de_la_defense_adopte_en_conseil_des_ministres.
- ◆ http://www.defense.gouv.fr/defense/articles/l_erasmus_militaire_un_projet_en_marche.
- ◆ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32005E0575:FR:NOT>.
- ◆ LAMBIN Karine, 2008. « Le programme Erasmus s'essouffle ». *Le Monde*. En Ligne. <http://www.bib.umontreal.ca/infosphere/sciences_humaines/module7/article.html>.
- ◆ MACLEOD Alex, « Les études de sécurité : du constructivisme dominant au constructivisme critique », *Cultures & Conflits*, 54, été 2004, [En ligne], mis en ligne le 08 janvier 2010. URL : <http://conflits.revues.org/index1526.html>.
- ◆ PERUCCA Brigitte, 2008. « L'essoufflement d'Erasmus ». *Le Monde*. En Ligne. <http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=1061689>.
- ◆ SALMONA M., « La mémoire traumatique », www.sosfemmes.com/violences/.../memoire_traumatique.pdf.

Littérature grise

- ◆ Rapport présenté au nom de la Commission pour les relations parlementaires et publiques - *PESD: formation européenne et projet d'Erasmus militaire*, Document A/2041.
- ◆ Rapport du Secrétariat général du Conseil de l'UE – « *Stocktaking of existing exchanges and exchange programmes of national military officers during their initial education and training* ». Document 12843/08, COSDP 761 (<http://register.consilium.europa.eu/>).
- ◆ LACROZE Fabrice. 2009. « L'eupéanisation de la formation initiale des officiers: une démarche commune nécessaire pour améliorer l'interopérabilité des forces armées et développer la conscience d'une identité européenne », Mémoire de Master 2, Paris, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. 76p.

Annexes

I. Liste des entretiens effectués

◦ Bruxelles:

Sylvain Paile, chercheur à l'université de Liège

19 décembre 2009- 1 heure d'entretien dans un café bruxellois

◦ Collège Européen de Sécurité et de Défense (Bruxelles):

Colonel Dirk Dubois, secrétariat général du Collège européen de Sécurité et de Défense

20 décembre 2009- 1 heure d'entretien dans son bureau

◦ Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (Coëtquidan):

Lieutenant-Colonel Tarek Chaar, Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

12 février 2010 – 4 heures d'entretien dans son bureau et dans les écoles de Saint-Cyr Coëtquidan

◦ Etat-Major des Armées (Paris):

Capitaine de frégate Yann Briand, Etat-major des Armées, division « Organisations internationales », section Union européenne (*French Defense Joint Staff/ International Organisations/ European Union*)

23 février 2010 – 1 heure d'entretien dans son bureau

◦ **Colonel (air) Fabrice Lacroze**, chef de la section « formation » de l'Etat-major des Armées

6 mars 2010 – 1 heure d'entretien

◦ **Lieutenant-Colonel Jean-Marc Dulou**, Etat-major des Armées, division Ressources humaines

6 mars 2010 – 2 heures d'entretien

